## BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

**Samedi soir, 23 février.**

Le marché au coton a été animé aujourd'hui, bien que les nouvelles d'Europe qui auraient déjà dû être reçues ne nous aient pas encore été transmises. Les transactions se sont élevées à 12,000 balles. Le marché est plus ferme à la clôture.—P. S. Les nouvelles sont parvenues hier soir. Voir aux dépêches.

LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Inférieur...... | 5¼ @ 6¾ | Middling fair | 10¾ @ 10¾ |
| Ordinaire...... | 7¼ @ 8 | Fair............ | —@— |
| Low Middling.. | 8½ @ 9 | Fully fair..... | —@— |
| Middling........ | 9 @ 9¼ | Good fair...... | —@— |
| Good Middling | 9¼ @ 9¾ | Good fine..... | —@— |

TABAC—46 boucauts (une partie de la nouvelle récolte) dont 1 à 10¾ cts; 1 à 10; 4 à 9; 37 à 7¾; 2 à 7½ et 3 à 7 cts.

SUCRE—Bonne demande à 7 @ 7¾ cts le fair à fully fair. Ventes: 500 boucauts.

MELASSE—Les ventes comprennent 1000 barils à 33½ @ 34½ cts les bons de bonne qualité à prime.

FARINE—Marché lourd. Ventes: 240 barils de l'Indiana à $7; 700 de St-Louis (Bay State) à $7 25; 60, extra, à $9; 160 sacs, fine, à $3 12½.

MAIS—Mouvement en baisse. Les opérations ont atteint le chiffre de 15,000 sacs, dont 1100, rejeté et inférieur, à 40 @ 45 cts; 1000, jaune mélangé (sacs de coton) à 48 cts; 3000, blanc prime, en lots, à 50 cts; 9000 à 50 cts; 1000, jaune, à 50 @ 55 cts le boisseau.

AVOINE—2200 sacs de St-Louis à 45 @ 46 cts, et 400 à 47 @ 48 cts.

SEIGLE—Un lot de 213 sacs a été pris à $1 le boisseau.

PROVISIONS—Le porc mess se détaille encore à $16 25 @ $16 50 le baril.—15,000 livres d'épaules à 6½ cts, 3900 morceaux et 25,000 livres à 7¾ cts les jambons, 7 cts les plats-côtés et 6¼ cts les épaules. 72 boucauts de jambons et d'épaules à 7¾ @ 6¾ cts la livre.—Graisse très peu recherchée. Petits lots en barils à 10 cts.

TOILE D'EMBALLAGE—Transaction de 40 pièces du Missouri à 13½ cts.

WHISKEY—200 barils, ordinaire, à 30 @ 30¼ cts; un lot de 20 barils et quelques petits lots de rectifié à 35 @ 36 cts.

CAFE—A prime 350 sacs de Rio à 11 @ 11¾ cts.

CHANGE—Bonne demande. Nous cotons: Sterling, 107 @ 108 et 108½; francs, 5f. 22½ à 5f. 31¼; Traites sur New York à soixante jours, 1¾ @ 2¼ pour cent d'escompte; Traites à vue sur New York, ¼ à ½ pour cent d'escompte.

FRET—Deux navires ont été affrétés pour Liverpool à ½ d. le coton; un autre a abandonné sa consignation pour le Havre à 1¼ c.

## LISTE MARITIME.

*Port de la Nouvelle-Orléans.*

**Expédiés samedi.**

Steamship Black Warrior, Bulloch, New York via Havane.
Steamship Florida, Cosmos, Key West.
Steamship Mexico, Lawless, Indianola et Galveston.
Navire Trenton, Bent, Amsterdam.
Durigo, Lyell, Liverpool.
Polar Star, Pearson, Liverpool.
William, Berry, Gênes.
Jane Glassen, Simpson, Liverpool.
Margaretta, McMillan, Liverpool.
Callender, Dickman, Queenstown.
Barque Dublin, Peterson, Boston.
Nueva Osiris, Fors, Barcelonne.
Brick Mercedes, Macia, Barcelonne.
Mecosta, Haynes, Boston.
Chipola, Lockwood, Brazos Santiago.
Mary Stevens, Belize Honduras.
Fannie, Marshall, Philadelphie.
Adele, Pekber, Mobile.
Wm Mason, Maples, Grand Caillou.
J J Spencer, Lagdall, Philadelphie.
G Maugham, Scudder, Philadelphie.
Ella, Bormer, Pensacola.
Albert Field, Phillips, Grand Caillou.
A Manderson, Henderson, Boston.
R W Tull, Newcomb, Baltimore.
Ella Corson, New York.

**Arrivés samedi.**

Steamship Charles Morgan, H Sheppard, Indianola et Galveston.
Navire Parthenon, Dryer, Boston.
Abby Blanchard, Pendleton, Newport Wales.
Amelia, Rocca, Havane.
Barque Fann, Watts, Boston.
Mary Ann, Hatrick, Londonderry.
Goëlette Fanny, Peterson, Mobile.
Henry Latour, Stone, Mobile.
Louisiana, ——, de la côte.

BASSIN.

Goëlettes Warren, Joiner, rivière aux Perles—Liberty, Melon, Bonfouca—Sea Horse, Thompson, Pascagoula—Emily, Salomier; Band River—Junon, ——, Baie St Louis.

Pour les steamboats voir la partie anglaise.

**Arrivés hier.**

Navire Arran, Miles, Clyde.
Mary E Balch, Woodberry, Boston.
Goëlette Urbana, Lacomb, Grand Caillou.

BASSIN.

Goëlettes Democrat, Lestane, Springfield—Aleyon, Narcisse, Bonfouca—Sea Bird, Whitcomb, Covington—Livingston, Monette, Tanchipaho—May Flower, Kyes, rivière Amite—Fontainebleau, Peters, Tchefuncta—Urbaine, Augustine, rivière Amite—Aligator, ——, rivière Amite.

Pour les steamboats voir la partie anglaise.

**Au bas du fleuve et montant.**

Barque Avon, ——, Messina, via Malte.

**Memoranda.**

*Ports des Etats-Unis.*

New York, 16 février—Arrivée, barque Rover, de la Nouvelle-Orléans.

**Liste des bateaux à vapeur partant aujourd'hui.**

| | | |
|---|---|---|
| Mobile.............. | California, Myers..... | 4 PM |
| Covington........... | United States, Ardill.. | 10 AM |
| Bayou Sara.......... | C D Jr, Cotton........ | 5 PM |
| Lafourche........... | De Batey, Dogan........ | 5 PM |
| Rivière Rouge....... | W C Young, Towner...... | 5 PM |
| Louisville.......... | Thos S Swann, Andrews.. | 5 PM |
| Louisville.......... | Niagara, Spotts........ | 5 PM |
| Riv Rouge........... | Grenada, Crump......... | 5 PM |
| Louisville.......... | Diamond, Holcroft...... | 5 PM |
| Riv Washita......... | R H Winslow, McGill.... | 5 PM |
| Pittsburg........... | Grace Darling, Littrell | 5 PM |
| Montgomery.......... | Montgomery, Jackson.... | 5 PM |
| Riv Rouge........... | Rapides, Dewty......... | 5 PM |

**STEAMERS TRANSATLANTIQUES.**

*Départs d'Europe.*

| | |
|---|---|
| ATLANTIC, de Liverpool pour New York | 6 février |
| ASIA, de Liverpool pour New York | 9 février |
| ARAGO, du Havre pour New York | 13 février |
| AMERICA, de Liverpool pour Boston | 16 février |
| BALTIC, de Liverpool, pour New York | 20 février |
| AFRICA, de Liverpool pour New York | 23 février |
| ARABIA, de Liverpool pour Boston | 1er mars |
| Steamer de Collins, de Liverpool pr New York | 5 mars |
| PERSIA, de Liverpool pour New York | 8 mars |
| FULTON, du Havre pour New York | 12 mars |

**STEAMERS TRANSATLANTIQUES.**

*Départs des Etats-Unis.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Cunard | Boston | 27 février | Liverpool |
| Cunard | New-York | 5 mars | Liverpool |
| Cunard | New-York | 5 mars | Liverpool |
| Arago | New-York | 8 mars | Havre |
| Cunard | Boston | 12 mars | Liverpool |
| Cunard | New-York | 15 mars | Liverpool |
| Collins | New-York | 19 mars | Liverpool |
| Hermann | New-York | 22 mars | Brême |
| Cunard | Boston | 26 mars | Liverpool |
| Collins | New-York | 29 mars | Liverpool |
| Cunard | New-York | 2 avril | Liverpool |
| Fulton | New-York | 5 avril | Havre |
| Cunard | Boston | 9 avril | Liverpool |
| Collins | New-York | 12 avril | Liverpool |
| Cunard | New-York | 16 avril | Liverpool |
| Washington | New-York | 19 avril | Brême |
| Cunard | Boston | 23 avril | Liverpool |
| Collins | New-York | 26 avril | Liverpool |
| Arago | New-York | 3 mai | Havre |
| Cunard | New-York | 7 mai | Liverpool |
| Collins | New-York | 10 mai | Liverpool |
| Hermann | New-York | 17 mai | Brême |
| Cunard | Boston | 21 mai | Liverpool |
| Collins | New-York | 24 mai | Liverpool |
| Fulton | New-York | 31 mai | Havre |


**Thomas C. Payan & Co,**
Fabricants, marchands en gros et en détail de vêtements de mode.
*No 74, rue du Canal, entre les rues Chartres et Vieille-Levée.*

Magasin à New York, 19, Murray street, entre Broadway et Church.—Fabrique Nos 309 et 311 Broad street, Newark, New Jersey.

ONT reçu par les steamers Crescent City, Granada, Black Warrior et Cahawba et recevront par chaque arrivage de ces steamers, les marchandises suivantes de saison qu'ils vendront à très bas prix et qui ont été fabriquées expressément pour ce marché, savoir:

**Habits**—Paletots genre de sortie et redingottes, sacs pour bureau, pardessus, habits de bal, un magnifique assortiment d'habits de soirée d'un nouveau genre, Talmas, manteaux de soirée, Basquines, nouveau genre.

**Draps et casimirs**—Drap et casimir français, anglais, belges, allemands et américains, noirs, bleus, bruns, verts, orange, gris mélangé, mélange uni, gris blanc et marrons.

**Pantalons**—Drap noir et bleu, satin laine, vert, mélange, à côtes, uni et à carreaux, mélange soie et toutes sortes de couleurs et de genres de casimir français, anglais et américains.

**Gilets de dessous**—Gilets de dessous casimir noir, bleu, mélangé et de fantaisie, cachemire d'été de fantaisie et à dessins, valencia, satin noir, uni et à dessins, grenadine française unie et à dessins, soie blanche, Marseilles blanc; gilets de dessous de fantaisie, à dessins riches et unis, soie moire et fantaisie, merinos noir et bombasine, Florentine, Barepour Florentine et Barathea.

**Marchandises de Plantations:**

Paletots en couvertures bleue et de fantaisie, tous genres et toutes qualités; 1500 douzaines habillements complets de kerseys gris blanc et noir, chemises de flanelle rouge, grise et blanche; 600 douzaines chemises Hickory à raies, première qualité, 400 douzaines do, seconde qualité; 700 douzaines de chemises de plaids, chemises et caleçons molleton blanc et écru; caleçons coton blanc et écru, croisé et uni; pardessus et jambières en caoutchouc; 1200 douzaines chemises coton et devants de toile de 3¢ à $27 la douzaine; chemises coton et écru et chemises, devants, français, paletots, importés expressément pour notre fabrique. Un assortiment de chemises calicot et jaconat française.

Un assortiment complet de lingerie pour hommes; un assortiment de vêtements et de chemises pour jeunes gens et enfants. Les planteurs et les marchands de la ville et de la campagne trouveront de leur intérêt de venir examiner ces marchandises avant d'aller ailleurs. 30nov



**PRINTEMPS! PRINTEMPS!!**
GIQUEL & JAMESON,
18........ RUE DE CHARTRES........ 18

VIENNENT de recevoir par les navires Robert et F. W. Brune du Havre, les articles suivants qu'ils offrent en vente au plus bas prix du marché; savoir:

Mousselines et organdis imprimés,
Robes de mousseline et organdi à volants,
Robes de jaconat "Sévigné,"
Jaconat et percales imprimées,
Brillantés de toutes couleurs,
Robes de barège à volants,
Barèges unis de toutes couleurs,
do imprimés et brochés,
Gros-de-Naples et foulards satinés,
Robes de barège double, nouveauté,
Barège et crêpe de laine, noirs,
Indiennes et percale françaises, claires,
Mouchoirs batiste brodés,
Cols mousseline et valenciennes,
Bas et chaussettes, fil d'Ecosse,
Batiste de fil imprimée, pour robes,
Toile à chemises, française et d'Irlande,
do à draps, française, d'Irlande et de Barnsley,
Mousseline suisse 4-4 et 8-4,
Eventails, grand assortiment,
Marquises, ombrelles et parasols,
400 robes barège imprimées, riches, à $4 la robe,
Mousseline suisse brochée et brodée,
do damassée et brochée pour rideaux,
Rideaux de mousseline, brodés,
Mantelets en dentelle et en soie,
Robes brodées pour enfants, en mousseline et jaconat,
Chemises flanelle gaze pour dames et hommes,
Jupons brodés et en crinoline à volants,
Gants et mitaines en filet,
Bas et chaussettes de coton,
Châles en barège, fantaisie,
Bandes brodées, en mousseline et jaconat,
Entredeux do do
Dentelle et entredeux valenciennes,
Cols et tailles, mousseline et jaconat,
Dentelle noire, toutes largeurs,
Pointes, châles et visites en dentelle,
Habillements en basin piqué pour enfants,
Galons, épingles, aiguilles, coton à coudre, lacets fils, Boutons nacre, etc., etc.

ARTICLES D'HIVER.

Nous vendons tous NOS ARTICLES d'hiver à un rabais de 25 pour 100.

ARTICLES POUR HABITATIONS.

Lowells, kerseys, Mackys, cotonnades, plaids, bonnets, coutil à matelas, couverture, laine à nègres, indienne, coton blanc et écru, madapolam, etc., etc.

GIQUEL & JAMESON,
18, rue de Chartres


Il est enfui depuis plusieurs jours dans nos écuries du Bayou, un cheval bai, propre au service du trait, d'environ 12 ans, avec une [illegible]. Le propriétaire pourra le réclamer en payant les frais [illegible] de la partie adjointe de l'épaule [illegible].

L. R. TRÉBISKY, Dr V.

E[N] débarquement des navires Goliath et Protector de Bordeaux: [illegible]

B TALAMON, 161 rue Royale

## AMUSEMENTS.

**Théâtre d'Orléans.**

Mardi, 26 février 1856.

POUR CETTE FOIS SEULEMENT. *Le Sourd* [illegible]

*La Favorite*, grand opéra de Donizetti.

Pendant l'opéra: la *Soirée du Pequet*, par toute la troupe.—3o. LA CALESA DE MALAGA—4o. *La Jota Aragonesa*.

Jeudi, bénéfice de M. Fleury: *Le Prophète*.

On commencera à 7 heures.

**Théâtre de la Gaieté.**

Lundi soir, 25 février 1856.

Melle Agnes Robertson a été réengagée—THE [illegible] VIRGIN PRINCE—BOB NETTLES—Deux grands tableaux: WASHINGTON TRAVERSANT LE DELAWARE et WASHINGTON AVANT LA BATAILLE DE TRENTON.

**Théâtre St-Charles.**

Lundi soir, 25 février 1856.

IRISH AMBASSADOR.—How to pay the rent.—MY PRECIOUS BETSEY.

Le spectacle commencera à 7¼ heures.

**Théâtre d'Orléans.**

*Grand Bal Travesti et Masqué.*
**Qui sera donné**
le 25 février, jour de la Mi-Carême.
AU BÉNÉFICE de la CAISSE de l'Association des ARTISTES DRAMATIQUES.

Ce bal sera donné sous le patronage des dames artistes du Théâtre d'Orléans.

*Conditions du Bal.*

Un billet de cavalier ayant droit à 2 billets de dames....................$10
Un billet pour une dame seule................ 5
Un billet des loges de 4 places............ 20
Les autres loges en proportion.

On pourra se procurer des billets chez les dames patronesses dont les noms suivent et au bureau du théâtre.

*Dames Patronesses.*

Mme Laget Planterre, rue Bourbon No 175,
" Cambier, encoignure St Pierre et Bourbon,
" Coison, " St Philippe etRoyale,
" Dumarens, rue Bourgogne No 163,
" Darmont, rue Royale entre St Anne et Dumaine,
Vezian,
" de Meye, rue Royale No 196,
" Gouthier, encoignure St Louis et Bourbon.

Un comité sera nommé qui sera chargé d'examiner les personnes qui viendraient masquées au bal. Les portes seront ouvertes à 9 heures précises. Le bal commencera immédiatement. 14 fev—10t

**Théâtre Pélican,**
RUE ST-CHARLES.

A la demande réitérée de
*Milliers de citoyens,*
qui n'ont pas pu obtenir des sièges aux représentations récentes de
**La grande troupe comique DE SINGES**
**De chèvres et de chiens savants**
**Du Signor DONETTI,**
Et des célèbres et magnifiques
*Illusions Kaléidoscopiques du Signor Donetti.*
Le directeur a l'honneur d'annoncer au public que ces
*Amusements représentations*
Commenceront
LUNDI SOIR, 25 FEVRIER,
Et dureront une semaine,
A l'expiration de laquelle
**La troupe partira pour l'Europe.**

Pour plus de détails, voir les petites affiches. Les portes s'ouvriront à 7 heures. Le spectacle commencera à 7 heures et demie.

Prix d'entrée: Loges et parquets, 75 cts. Pour les enfants au-dessous de 12 ans, aux premières, 50c. Loges de gens de couleur, 50 cts. Secondes, 25 cts.

Le contrôle est ouvert tous les jours de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

Le public est informé que la vente des sièges commencera LUNDI MATIN, à 10 heures. 23 fev

**Bénéfice de M. Adonis.**

LE bénéfice d'adieu de M. ADONIS, le célèbre prestidigitateur français, a lieu MARDI SOIR, 26 du courant, au Musée de Vannuchi, No. 107, rue St. Charles, où il jouera pour la dernière fois. On verra la fille de M. Adonis dans l'époustouflante scène de la SUSPENSION, telle que l'exécute McAllester, le "wizzard of the North". 26fv—2t

*MUSEE DE VANUCCHI,*
107, RUE ST. CHARLES.

M. ADONIS, le célèbre magicien français, ne jouera qu'une semaine de plus!

Les personnes qui n'ont pas encore assisté à ces représentations extraordinaires, devraient profiter de cette occasion.

Il y a en ce moment, entre autres curiosités, dans ce beau musée que tout le monde visite,
L'ENFANT PRODIGE,
qui n'a que 18 mois et pèse 87 livres; un
ORANG-OUTANG,
Un des spécimens les plus curieux de sa race; Et soixante-dix figures de cire représentant des personnages distingués.—Cosmorama, &c.

Prix d'entrée: 50 cts. Pour les enfants moitié prix.

On peut se procurer, dans la journée, sans rien payer d'extra, des billets avec un numéro imprimé.

Il y a une grande représentation tous les samedis, à 2 heures.

Représentation vendredi prochain, à 2 heures. 18 fev

**Armory Hall.**
Le célèbre et immense
**PANORAMA DE HANINGTON,**
Représentant la GUERRE CONTRE LA RUSSIE, depuis le commencement du bombardement de SEVASTOPOL jusqu'à la prise de Malakoff.
*EST MAINTENANT OUVERT!*

Au milieu du bruit des explosions étourdissantes des mines, de la détonation des mousquets, du bruit des canons et de l'incendie de la ville. Ce tableau produit un effet qui ne s'efface jamais de la mémoire.

Les portes s'ouvrent à 7 heures et demie. Le spectacle commencera à 8 heures.

Prix d'entrée: 50 cts. Les enfants paieront moitié prix.

Point de spectacle le dimanche. On peut se réserver des sièges depuis 10 heures.

REPRESENTATIONS DE JOUR
Les mercredis et samedis, à une heure et demie, pour les dames et les enfants. 18fev—6

**J. VINCENT,**
ENCOIGNURE ST PIERRE ET ROYALE,
**F. LEFEVRE,** Successeur.
**OUVERTURE DU SALON DES DAMES.**

M. LEFEVRE avertit le public que l'ouverture d'un salon pour les Dames aura lieu samedi prochain, et que [illegible] DE MIDI JUSQU'A LA SORTIE DU THEATRE.

Rien n'a été négligé pour satisfaire les Dames, et le salon sera toujours parfaitement chauffé et décoré.—Il sera servi

**UN LUNCH SPLENDIDE,**

Composé des mets les plus délicats, tels que *Galantine truffée, Dinde Truffée, Filet de bœuf Mayonnaise de volaille, Jambon de Westphalie, Langue fourrée, Vol au vent aux champignons, Suprême de volaille, Pâté de truite à la tartare, Crème de lard à la charlotte.*

*Charlotte russe, Riz au lait, Gelée au rhum, Café au lait, Meringues, Moka noir, &c.*

VIN DE BEAUJOLAIS, VIN DE GRAVE 1835, VIN DE LUNEL MUSCAT, VIN DE BORDEAUX, VIN DE CHABLIS, VIN DE FRONTIGNAN, VIN DE TOCKAY, VIN CUIT DE MARSEILLE, CHAMPAGNE.

M. Lefèvre se charge de la confection des Ambigus pour Soirées, Réunions de famille, Mariages, Baptêmes, Repas de corps, Banquets, &c.

Le public est averti que le saloon Vincent (F. Vincent successeur), n'a rien de commun avec l'établissement SITUE AU COIN DES RUES DU CANAL ET CARONDELET et tenu actuellement par J. FIGUIERE.

**LE GYMNASE TIR AU PISTOLET ET SALON D'ECHECS, DE ROPER.**

No 10 — rue Perdido — No 10

Sera ouvert LUNDI, 22 octobre. Heures de leçons: de 6 heures du matin à 10 heures du soir, excepté les dimanches.

Il y a une salle pour chaque département.

Le professeur HILDBT, du gymnase de Berlin est chargé de donner des leçons de gymnase. 22 oct—6m

**Costumes pour bals masqués et de fantaisie,**
112, rue Conti, entre Dauphine et Bourbon.
MME GROUX, (de Paris,)
*Costumière de Paris.*

Informe respectueusement ses clients et le public en général, qu'ayant considérablement augmenté son fonds, et des importations de Paris, tous les costumes, tels que grotesques, de caractère, etc., et les DOMINOS, MASQUES, etc. Son assortiment les plus grand et les plus varié de la ville. Il comprend les costumes particuliers à chaque nation, à chaque siècle, et le style ancien et moderne. Ses prix sont fort modérés.

Madame GROUX a un cabinet de toilette expressément réservé pour les dames.

Elle fait les costumes sur commande, dans le plus bref délai.

*Costumes, masques et dominos.*
AUX MOUSQUETAIRES DE LA REINE,
**Madame LUSSAN.**
*No 102, rue Royale, entre Conti et St Louis,*

A L'HONNEUR d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir de France un magnifique assortiment de costumes pour bals masqués, tels que dominos satin de tous genres, Louis XIII, XIV et XV, mousquetaires de la reine, arlequin, polichinelle, paillasse, folies, diables infernaux de toutes couleurs, ours noir, singe brésilien, figaros, officiers cosaques et une quantité d'autres costumes trop longs à énumérer. Ces costumes, remarquables par leur fraîcheur et par leur élégance, sont recommandés aux tous les rapports pour bals de caractères.

GALONS OR ET ARGENT—Reçu dans la même maison par le même arrivage; galons or et argent—Drap or et argent—Glands or et argent pour broderies.

GARNITURES—Aussi un grand assortiment de garnitures de robes pour dames, velours, galons, passementerie, pluche, lingerie &c. Le tout à vendre à des prix modérés. 10dec

**PILULES D'AYER.**
**Excellents Remèdes.**

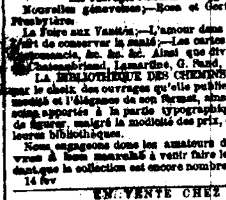

On calcule que le CHERRY PECTORAL de AYER et ses PILULES PURGATIVES ont fait plus de bien que tous les autres remèdes. Il est hors de doute que le Cherry Pectoral a énormément diminué le nombre des victimes de la consomption en guérissant des milliers de personnes atteintes de l'asthme, de la toux, du croup, de l'influenza, des bronchites, etc. Les Pilules ne le cèdent en rien au Pectoral et guérit encore plus de maladies.

Tout le monde a plus ou moins besoin d'être purgé. Purifiez le sang, et faites disparaître tout ce qui pourrait nuire au système. Chassez les affections qui détruisent le corps. Prenez des antidotes et débarrassez-vous-en, avant qu'il soit trop tard.

Les pilules de Ayer chassent ces maladies quand même elles existeraient depuis longtemps. Lisez les certificats de ceux qui ont été guéris des scrofules, de l'hydropisie, des ulcères, des maladies de peau, des rhumatismes, de la névralgie, de la dyspepsie, de douleurs internes, de la bile, de la migraine, de la goutte et d'autres maladies qu'on peut guérir par leur emploi. Les pertes de l'appétit, les irrégularités, les étourdissements, les rhumes, les fièvres, la dyssenterie, en un mot toutes les maladies qui exigent une purge.

Ce ne sont pas là des assertions faites au hasard; vos voisins et votre médecin vous diront de même.

Faites-en l'essai et vous vendrez toujours en avoir. La boîte coûte 25 cts.—5 boîtes pour $1.

Préparées par le Dr J. C. AYER, chimiste, Lowell, Massachusetts, et à vendre par tous les pharmaciens connus.

JOHN WRIGHT & Co,
No 21 & 151, rue de Chartres,
Agents pour la vente en gros.

CITRONS! Oranges!—200 caisses citrons, 160 caisses oranges, à vendre par LANATA FRERES.

VIN en barriques—60 barriques vin rouge, bon Bordeaux, 20 barriques vin de Marseille Roth-"ort"—15 pipes vin de Catalogne supérieur, 20 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par ANT GIRAUD, 44 Vieille-Levée. 26 jan

AMANDES—Un lot d'amandes à coque tendre d'excellente qualité, venant d'être reçues, en magasin et à vendre par CABALLERO & BASUALDO.

EN magasin et à vendre: [illegible] de Lafourie, [illegible] de Mollescat, [illegible] de Marie Brizard, [illegible] de Lafourie, [illegible] eau de noix, [illegible] eau de Lyon, [illegible] de fruits à l'eau-de-vie pour coffee, [illegible] de fruits au vinaigre de Roux, [illegible] de vermouth de Noilly, [illegible] de Pimeaux & Pelloux, [illegible]. A vendre par B. RENAUD & A TAMBURY, encoignure Royale et St-Louis.

[illegible]

**Pour New-York.** [illegible] PADELFORD, FAY & Co, à Savannah, SAML L. MITCHILL, 32 Broadway, New York. 11 fev

*Pour les Attakapas.—Pour Donaldsonville, Plaquemine, St-Martin, New-Iberia, et Franklin.*

Le steamer ORION, capitaine A. D. Donelow, tirant peu d'eau, partira pour les Attakapas et tous les ports intermédiaires et prendra du fret pour les débarcadères Cheviler et Kimball, sur Old River; Simsport, Bayou La-Rose, Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerett, la Nouvelle-Ibérie et St-Martinville. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HALL, HOOD & PUTNAM, No 2, rue de la Douane. 26 fev

**Goëlette à vendre.**

La goëlette NEW PLAN, de Bonfouca, fine voilière, du port de plus de 24 tonneaux, bien gréée, venant d'être remise à neuf et en parfait état. Pour les conditions, qui sont très avantageuses, s'adresser à M. H. Vanderlinden, à l'hôpital de Charité. 14 fev

**Pour Brême**—Le navire brêmois GEORG, de première classe et fin voilier, capitaine Koherst, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour balance de fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co, ou à MEYER MUNNING & Co.

Pour passage, ayant de beaux emménagements pour passagers de chambre et d'entrepont, s'adresser au capitaine à bord, Quatrième District. 17 janv

**Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.**
ARRANGEMENTS POUR L'HIVER.

CE chemin est maintenant ouvert d'Alger à Tigerville, sur le Bayou Black, distance de 60 milles, et transporte les passagers et le fret.

TRAINS DES PASSAGERS.

Partent du Dépôt, à Alger, tous les jours, à 8 heures 30 minutes du matin.
Partent de Gretna tous les jours, à 8 h. 40 m. du m.
Arrivent à Tigerville tous les jours, à midi 10 mis.

RETOUR.

Partent de Tigerville à 1 heure de l'après-midi.
Arrivent à Gretna à 4 heures 30 minutes.
" à Alger à 4 heures 40 minutes.

Prix—$2 50 pour aller, et autant pour revenir. Un ferry destiné à transporter les passagers, partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à 8 heures précises du matin.

La Compagnie recevra, tous les jours, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, sur le wharf au pied de la rue St-Louis, du fret pour Tigerville et les stations intermédiaires. Le fret partant d'Alger devra être payé par les expéditeurs, et tout fret devant être déposé à toute autre station qu'au Bayou des Allemands, à Raceland, au passage Lafourche, à Terrebonne, à Tigerville, où la Compagnie a des agents doit être payé d'avance.

On peut se procurer, en s'adressant au bureau de la Compagnie, les règlements et les taux du fret publiés en forme de pamphlet.

27 oct— A. B. SEGER, vice-président.

**Importation directe de Paris.**
**VICTOR,**
RUE ST-CHARLES, No. 16.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages du Havre, son assortiment de marchandises d'hiver, consistant en:

Chemises toile, coton devants toile et coton, des modèles les plus nouveaux et à tous les prix;
Cravattes, cols cravattes et cols, mouchoirs;
Gants de Jouvin;
Gilets de dessous, flanelle et coton;
Caleçons toile, flanelle, coton et flanelle de coton;
Chaussettes soie, fil d'Ecosse, coton, mérinos, blanches et fantaisie;
Parapluies soie;
Cannes ornées et non ornées;
Quelques petites voitures d'enfants;
Une grande variété d'articles de fantaisie, tel que; Porte-Monnaie Bourses, Bracelets, Eventails;
Nécessaires pour dames messieurs, Peignes écaille et buffle;
Bronzes en tout genre;
Grand assortiment de parfumeries des meilleures maisons de Paris.

Toujours en magasin, un assortiment de fournitures pour coiffeurs.

Son Salon de Coiffure est desservi par des ouvriers qui se distinguent par leur amabilité et leur complaisance aux personnes qui veulent les honorer de leur confiance. 30 déc

VIN de Catalogne en pipes et demi pipes de qualité supérieure, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St-Louis. 14 janv

A VENDRE par les soussignés—300 paniers bouteilles vides en magasin. PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St Louis. 28 janv

CONFITURES de la Havane—Un joli lot récemment arrivé, en boîtes de 2 et 1/4 de livre. A vendre par MORENO FRERES, 34, Vieille Levée. 28 janv

VIN ROUGE—1500 caisses vin rouge avec capsules et étiquettes, en débarquement des navires Prosper et Oceana, de Bordeaux, à vendre par E CAHUZAC & Co, 30 Vieille Levée.

En magasin et à vendre par les soussignés: 20 barriques bon vin rouge ordinaire St-Julien [illegible]; 20 barriques vieux vin rouge St-Emilion; 20 do vin blanc Haut Barsac; 15 barils do vin blanc Haut Sauterne; 20 do de Château Rieussec; qual. sup.; 500 caisses vin rouge St-Julien; 100 do vin blanc Haut Sauterne; 15 do de vieux vin rouge Château Margaux; 50 caisses muscat de Frontignan, véritable; 25 caisses eau fleurs d'oranger; 25 estagnons do do et eau de roses; 20 caisses olives amelliaux; 20 do câpres surfines; 50 paniers huile d'olive A. Croce; 25 do huile d'Aix; 20 balles bouchons pour eaux minérales, vins, &c.; 2000 dame-jeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons; 300 boîtes rhinols. PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St-Louis. 28 janv

**Avis aux Marchands.**

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public que la réouverture de son magasin aura lieu samedi 16 courant. Il invite ses clients à visiter son nouvel établissement, qui est des plus variés, consistant en dentelles, broderies, cols et manches, chemisettes, franges, broderies, galons nouveaux, dentelle, articles de Paris, etc., etc.

Il vendra aux plus bas prix de la place et aux conditions les plus libérales.

**Dépôt des véritables aiguilles Warren.**
P. M. CHASSANIOL,
coin Chartres et Conti. 12déc

SALAISONS de Marseille, fromage: 100 caisses olives verdales; 75 do cornichons à l'estragon; 75 do câpres capotes; 25 do anchois à la sauvaure; 100 do fruits au vinaigre nouveau format; 25 meules fromage bleu de la montagne, super. A vendre par ANT. GIRAUD, 44, Vieille Levée. 28 janv

**GANTS! GANTS!! GANTS!!!**

Gants de peau à 50 cents la paire.

LION & PINSARD, No 68, rue Royale, encoignure Bienville, viennent de recevoir par la voie du Nord: 600 douzaines de bons gants de peau courtes-Jouvin, à 60 cents la paire; 600 douzaines de gants de peau, véritables Jouvin à clé, à $1 la paire. 18déc

**Marchandises en entrepot pour le marché mexicain.**

150 boîtes huile d'olives marque DePossel fils, en bouteilles de 10 et 20 onces.
5 caisses de bols d'amandes douces, en ferblanc, de 6 liv. chaque (12 à la caisse.)
5 caisses do do do ferblanc, de 4 liv. chaque (24 à la caisse.)
A vendre par F. CUSACHS FRERE & Co, Encoignure Royale et St-Philippe. 5fev

**Amandes douces et amères.**

28 sacs 200 liv. chaque amandes douces fraîches; 8 barils 100 liv. chaque amandes décortiquées; 500 liv. amandes amères. A vendre par F. CUSACHS FRERE & Co, Encoignure Royale et St-Philippe. 5fev

**12-4 Couvertures mérinos.**

3 caisses couvertures mérinos, qualité supérieure, 12-4, 2 balles couvertures grises pour nègres, en débarquement et à vendre par O. B. GRAHAM, 96, rue Gravier. 5 fev—6t

**MUSIQUE NOUVELLE.**

T. E. BENOIT, marchand de musique et d'instruments, rue de Chartres, 78, entre Conti et Bienville, a l'honneur de prévenir les amateurs qu'il vient de recevoir un grand assortiment de musique, et qu'on trouvera dans son magasin les morceaux détachés et les partitions de tous les opéras anciens et nouveaux.—Morceaux et partitions pour piano solo et grand choix de romances pour piano et guitare. Musique pour flûte et pour violon sur les motifs des opéras les plus nouveaux. 26 nov

*Dissolution de société.*

LA société existant jusqu'à ce jour sous la raison CHOUTEAU & VALLE, est dissoute par suite de la mort de M. HENRY CHOUTEAU. Le nom de la société ne servira qu'à la liquidation.
NEREE VALLE, associé survivant.

LE soussigné continuera en son propre nom les affaires de commission de CHOUTEAU & VALLE. St-Louis, 20 novembre 1855. NÉRÉE VALLÉ. 30 nov—6m

**NÉRÉE VALLÉ,**
Successeur de Chouteau & Vallé,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET EXPEDITEUR,
30 nov — 24, Levée, St Louis, Mo

EN débarquement du navire Della Sheping de Bordeaux, à vendre par les soussignés: 20 caisses, quart de boîtes, sardines. 20 caisses, demi boîtes, sardines. Fco DE FUENTES & CO, No 30, Vieille-Levée. 5fev

**CINQUANTE PIASTRES**

DE RECOMPENSE seront données à quiconque ramènera au No 74, rue du Canal ou logera dans une des geôles de la ville, le nègre PITCHON, âgé de 45 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, bien constitué. Il est connu en cette ville comme ayant appartenu à Mme Leopold Guichard, de la paroisse St-Bernard. Une récompense additionnelle de $50 piastres sera donnée sur conviction de la personne qui le recèle. Il est marron depuis le 29 décembre dernier. THOMAS C. PAYAN & Co, 74 rue du Canal

**$40 de récompense**

Seront payées par le soussigné à quiconque arrêtera et logera dans une des prisons de cette ville, le nègre OCTAVE, âgé d'environ 30 ans, petit de taille, mais robuste. Il s'est enfui de la plantation de sa maîtresse, Mme Vve Louis Labranche. On l'a souvent vu à la Nouvelle-Orléans où il se loue à la journée. Il a pas de passe. 24 dec F. GRIMA, 60, rue Royale

**Nègres à vendre.**

UN grand nombre de Nègres de choix de la Virginie et du Maryland sont arrivés aujourd'hui; il y a parmi eux des domestiques et des nègres de champ. Le soussigné aura toujours des nègres de ces Etats durant la saison. WALTER L. CAMPBELL, Encoignure Esplanade et Moreau. 14nov

**Collège Commercial de Dolbear.**
166, rue du Canal.

Le français, l'espagnol, l'allemand, l'anglais, l'arithmétique, la géométrie, l'arpentage, la navigation, l'écriture, la phonographie, la tenue des livres, etc., sont enseignés par des professeurs distingués. Les citoyens et les étrangers sont invités à venir visiter l'établissement. Les appartements sont au nombre de neuf. Il y a un professeur pour chaque branche, de sorte que les élèves ne perdent pas de temps. De nombreuses classes du soir seront ouvertes cette semaine. RUFUS DOLBEAR, 166, rue du Canal. 18 fev

REÇU par navire St-Paul, arrivé du Havre: 5 tonneaux fromage gruyère, à vendre par J. J. CURIEN, 39 rue Toulouse. 8 jan

REÇU—50 fromages Pines de la Caroline, débarqués par le brick Sawyer, à vendre par SOSTHENE THOMAS, 3, rue Gravier.

VERMICELLE ET MACARONI—300 demi boîtes vermicelle et macaroni en débarquement du navire Agamemnon, de Marseille, à vendre par O VALETON & Co, 25 Tchoupitoulas. 9 jan

CONFITURES, [illegible] à vendre par Th. BAILLY BLANCHARD & Co. 14 janv — 37, Vieille Levée

**CONFITURES!**
[illegible] SPECIFIQUE INFAILLIBLE POUR LA GUÉRISON DES CORS AUX PIEDS. [illegible] à la NOUVELLE-ORLEANS, [illegible] LAYET, rue St Charles, No 30, [illegible] Canal, et Commerce. 20 nov

A. STURZENEGGER & ETERNOD, 47, rue de Chartres, [illegible]. [illegible]

[illegible] à vendre par MORENO FRERES, 34, Vieille Levée. 18 fev

[illegible] BONNELLY, [illegible] & Co, 60, Tchoupitoulas

[illegible]

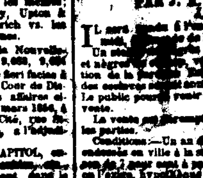

[illegible] **CAPSULES MOTHES.**

[illegible] Nouvelle invention à jet continu, fonctionnant d'elle-même à l'aide d'un ressort. Il est d'une grande simplicité, d'un grand volume, se range aisément sous un lit, est facile de [illegible]. Prix modéré [illegible] d'argent aux expositions. Maison A. PETIT, inventeur des appareils et pompes à clysoir, rue de la Cité 19, Paris; à la Nouvelle-Orléans, chez M. Ed. GOEBEL, 168, rue Royale.

**JANSSENS, AINE,**
**Tailleur,**
Ancien No. 118, rue de Richelieu, à Paris,

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle à l'étranger, mais surtout à la Nouvelle-Orléans, que depuis le 1er janvier 1856 le siège de son établissement a été transféré au
1 fev—6m — No. 3, rue de la Paix.

**IMPORTATION DE PRINTEMPS.**
**C. A. Barrière & Brother,**
No 20, rue de Chartres.

NOUS sollicitons l'attention des acheteurs de la campagne et de nos chalands de la ville, par la liste variée ci-dessous des marchandises de saison que nous venons de recevoir par les derniers arrivages de France, d'Angleterre et du Nord:

*Modes d'été.*

Jaconats, Organdis et Barèges, nouveauté;
Robes organdis et barège imprimées à volants,
Brillantés et percales fond blanc pour négligé,
Jaconats anglais et américains pour blouses,
Barèges unis, couleurs assorties,
Robes gaze de Paris à volants, grande nouveauté.

*Soieries.*

Robes à volants taffetas, couleurs assorties,
Taffetas *Camelort* à raies et à carreaux,
Moire antique, unie et à colonnes,
Gros de Naples fantaisie à carreaux et rayés,
Taffetas et gros du Rhin noir, diverses largeurs,
Taffetas et satin brochés,
Satin de Chine, Satin à la Reine,
Poult de soie, uni, blanc et couleur,
Satin uni, Florence et crêpes couleur,
Velours noir et en couleur.

*Articles pour deuil.*

Grenadine noire, unie et rayée,
Chaly do do
Barège et mousseline de laine unis,
Robes barège à volants, deuil et 1/2 deuil,
Mérinos, Barpour, alpaca, alepine,
Jaconat, organdis et percale, noirs,
Crêpe, voiles Hernani, mouchoirs deuil,
Châles en grenadine noire,
Cols crêpe noir, et mousseline 1/2 deuil,

*Broderies & Dentelles.*

Mouchoirs Batiste brodés—femmes et fillettes,
Cols et manches mousseline et jaconat,
Cols brodés riches avec valenciennes,
Jupons et peignoirs jaconat et mousseline,
Robes brodées mousseline, femmes et fillettes,
Corsages d'enfants et bonnets de baptême,
Bandes, Entredeux, et bordures jaconat et mousseline,
Dentelle fil noire et blanche, et entredeux,
Dentelle vraie guipure blanche et noire do
Dentelle Valenciennes de toutes largeurs,
Voiles et pointes vraie dentelle noire,
Tulle brodé noir pour mantelets,
Bobinet façonné et brodé pour pèlerines.

*Toilerie.*

Mouchoirs de Batiste pour femmes et hommes,
do do do avec ourlet,
do do do bordure couleur,
Toile à draps 6/4 8/4 10/4 12/14, Irlande et Lisieux,
Toile à chemise pure fil qualité diverses,
Toile à oreillers, Bretagne, platilla, Russie,
Toile de Paris, de Courtray et de Hollande,
Serviettes pour serviettes, œil de perdrix,
Crash, Huckaback, Damassé diverses largeurs,
Nappes et serviettes à bord couleur,
Services de table damassés et unis,
Services de fleur supérieure qualité,
Serviettes pour thé blanches et couleur,
Damassé 6/4 8/4 12/4 14/4 pour nappes,

*Marchandises blanches.*

Mousselines anglaises et suisses, assorties,
Vraie mousseline suisse 6/4, 8/4 et 8/4,
Tarlatanne, organdis, nansouk et jaconat,
Percale et madapolam français,
Brillanté, percale frappée, rayée et à carreaux,
Mousseline brochée et brodée pour robes,
Mousseline à carreaux et à raies pour blouses,
Basin et piqué uni et à dessins.

*Articles pour meubles.*

Damas coton, laine ou soie pour meubles,
Indienne rouge, bleue, et chamois pour meubles,
Indiennes perses, et chamois imprimées,
Mousseline à carreaux et brochée pr. moustiquaire,
Bobinet 12/4 et brin fil do
Brin coton blanc et couleur,
Tapis de table imprimés, surtout en coul. et blancs,
Courtepointes piquées, blanches et de couleur,
Couvertures françaises en laine et en coton,
Toiles cirées imprimées, diverses couleurs,

*Bonneterie.*

Bas coton blancs et écrus, toutes grandeurs,
do bleus, gris et ardoise do,
Bas fil d'Ecosse unis et brodés do,
Bas de soie noirs et blancs do,
do do brodés do,
Chaussettes pr. hommes et garçons, blanches et écrues.
do do do fil d'Ecosse,
Chaussettes coton, anglaises, qualité supérieure,
Chemises de peau mérinos, coton et soie, fem. et fil,
do do do pour hommes,
Gants fil d'Ecosse pour femmes et fillettes,
do de soie et filoselle do do,
Gants et mitaines filet noir, unis et brodés,
Gants de fil d'Ecosse et de soie, pour hommes, etc.

DIVERS—Foulards pour poche, cravates de soie noire et couleur, cravates batiste d'Ecosse et mousseline pour l'été, mouchoirs madras, jupons crinoline et en laine, chaussures noire antique pour gilets et pour ceintures, rubans velours noir, ombrelles nouvelles, parapluies, fil parfait de Mulhouse, fil en bobines, soie à coudre, galons, lacets, cordonnets de fil, aiguilles, parfumerie française, peignes en écaille et en buffle, brosses, porte-monnaie, éventails assortis de genres et qualités, coutils fil à pantalons blancs et couleur, boutons à habits et pour robes, coutil français, gingham d'Ecosse, fil linon, cotonnade américaine, coton blanc et écru pour draps et pour chemises, kerseys, lindseys, lowells, jeans, drills, etc., etc., qu'il serait trop long d'énumérer, que nous vendons aux prix les plus modérés. C. A. BARRIERE & BROTHER, 18 fev—1 m — 20, rue de Chartres

**PHOTOGRAPHIE.**
Salon de Jacobs, 93 rue du Camp,
DAGUERREOTYPES, AMBROTYPES, &c.

E. JACOBS invite respectueusement les admirateurs de la Photographie à venir visiter son établissement. Il s'est constamment appliqué depuis la fin de l'été, à se perfectionner dans son art, et dans ce but il s'est rendu dans le Nord, où il a puisé de nouvelles connaissances; il a fait de grandes dépenses. Les installations, dont on recommande l'élégance, ont encore été embellies, et il a introduit dans son salon toutes les améliorations qu'il a vues dans le Nord. M. Jacobs se propose à tirer des daguerréotypes qui seront plus beaux et plus forts que tous ceux qu'on a fait jusqu'ici dans ce genre, des ambrotypes ou portraits sur verre d'une rare élégance et des photographies, simples et en couleurs qui ne laissent rien à désirer. Ses prix sont modérés.

M. Jacobs donne des leçons à des conditions avantageuses. 17 oct—6m

**Dr CHARLES E. KELLS dentiste,** No 156, rue du Canal, entre celles Carondelet et Baronne. Pose les DENTS ARTIFICIELLES aussi bien qu'on puisse le désirer.

Le Dr KELLS saisit l'occasion d'informer le public aux personnes qui portent un râtelier complet ou quelques dents, lesquels ne sauraient être surpassés sous le rapport de la beauté, de l'aptitude et de la durabilité avec laquelle on s'en sert. Il s'engage à satisfaire entièrement tout le monde.

Le docteur Kells ne s'absentera pas de la ville pendant l'été. 24juin

**Dr L. DUPERRON, dentiste,**
No 69, rue Royale.

Prévient ses clients ainsi que le public en général, qu'en outre de toutes les opérations dentaires chirurgicales et mécaniques, il fait les pièces dites à succion, ou atmosphériques, avec toutes les améliorations connues, aux prix les plus modérés et à l'entière satisfaction des patiens. 22 nov

EN magasin—80 barriques vin Bergasse, 25 barriques vin St Julien, 100 paniers huile de Possel fils, 150 do huile J. Plagniol, 100 caisses savon Arnavon, 50 do olives, 25 do cornichons, 25 do anchois à l'huile, 25 do thon mariné. A vendre par P. D. SEGOND & COUTIN, 13, rue Bienville. 2 fev

VIN ROUGE—200 barriques en débarquement du navire Orondates de Bordeaux, à vendre par E CAHUZAC & Co, 30 Vieille Levée. 22 nov

**Ver. Hébert & Cie,**
149, rue de Chartres.
**LIBRAIRIE FRANÇAISE.**

NOUS venons de recevoir environ 300 volumes de la BIBLIOTHEQUE DES CHEMINS DE FER, que nous vendrons, selon l'ouvrage, à 30, 60 et 90 cents le volume.

Comme il serait beaucoup trop long de donner ici le titre de tous les ouvrages, nous nous bornerons à en désigner quelques-uns:

Opulence et Misère;—La Caravane, contes orientaux;—De France en Chine, par le Dr Yvan;—Les Mormons;—Mélliona, par Th. Gauthier;—Italia, par le même.

*Les ouvrages suivants de Topffer:*

Nouvelles genevoises;—Rosa et Gertrude;—et le Presbytère.

La Foire aux Vanités;—L'amour dans le Mariage;—L'art de conserver la santé;—Les cartes à jouer et la cartomancie, &c. &c. Ainsi que divers ouvrages de Chateaubriand, Lamartine, G. Sand, &c. &c.

LA BIBLIOTHEQUE DES CHEMINS DE FER, par le choix des ouvrages qu'elle publie, par la commodité et l'élégance de son format, ainsi que par les soins apportés à la partie typographique, est digne de figurer, malgré la modicité des prix, dans les meilleures bibliothèques.

Nous engageons donc les amateurs des bons livres à venir faire leur choix pendant que la collection est encore nombreuse et variée. 14 fev

EN VENTE CHEZ
**LELIEVRE, Libraire,**
216.........Rue Royale,.........210
*Almanachs pour 1856:*
Almanach Prophétique,
" Charivari,
" Pour Rire,
" Des Dames et des Demoiselles,
" Des Jeux de Société,
" du Magicien,
" de Mathieu Laensberg, etc., etc.

Almanachs sur papier porcelaine, Brochures, illustrées, à vendre en gros et en détail à des prix modérés. 1fv

**J. J. ALBERT**
*Aux marchands de la campagne.*

Déballage des chapeaux d'hiver, au grand magasin de chapellerie, 22, rue de Chartres.

REÇU par les derniers arrivages d'Europe et du Nord:

Chapeaux de soie pour hommes et cadets,
do de castor noir do
do de castor noir do
do de feutre sans apprêt, de toute couleur, genre et qualité,
do souple Sébastopol,
do feutre à la Sweaborg,
do laine de toute couleur et qualité,
do laine pour nègres,
Casquettes toile et soie cirée pour homme et cadet,
do militaire do do
do de fourrures de toute espèce do
do de drap et velours do do
do en castor extra-fin,
do de chasse en maroquin,
do de fantaisie pour cadets et enfants,
Parapluies soie et coton de toute dimension,
Le tout à des prix raisonnables.

Les fashionables de la ville trouveront toujours dans ce splendide magasin:

Les chapeaux de soie coiffe adhérente, remarquables par leur légèreté, et dont il a seul la spécialité à la Nouvelle-Orléans.

La plus grande variété de chapeaux souples pliants, tant en castor qu'en feutre ras, pour habillés, cadets et enfants.

Casquettes riches en velours et en draps, pour enfants de tout âge. J. J. ALBERT, 22, rue de Chartres.

REÇU par les derniers arrivages de Bordeaux 60 barriques et demi-barriques vin rouge, Château Margaux et Pauillac, 40 barriques vin rouge, St-Emilion, 20 do do Côte de Bourg, 20 do vin blanc, Haut Sauternes, 25 demi do do de, supérieur, 1851, 25 caisses véritable Château Lafitte, 25 do do Château Margaux, 25 do do Château Latour, [illegible] do St-Estèphe, 1844, [illegible] Château Beaumont, [illegible] St-Julien, [illegible] vin blanc, Haut Sauterne, 1851, [illegible] à vendre par B RENAUD & A TAMBURY, 22 jan — Encoignure Royale et St-Louis

[illegible] LANATA FRERES, rue Jefferson. 12 dec

**INSTITUTION**
[illegible] DE MADAME FARNEY.
*Sous la direction de Mme FARNEY.*
*Encoignure Dumaine et Remparts.*

[illegible] éducation et de beaucoup d'autres considérations [illegible] ville, que le pensionnat de Mme Farney [illegible] se distingue pour quatre [illegible], dépendent des éléments de toilette, et tous les corps de [illegible] de l'établissement [illegible] de la santé des élèves [illegible] physique, intellectuel et moral des jeunes demoiselles.

Madame Farney ne quitte jamais ses élèves; elle enseigne pendant les heures de classe, et elle dirige et surveille tous les départements. Outre les professeurs particuliers, l'institution [illegible] la musique vocale et instrumentale est confié aux talents les plus distingués de la ville.

Il est inutile de parler ici de l'attention toute spéciale que reçoit l'étude de la langue anglaise. La meilleure preuve que Mme Farney puisse donner au public, de l'excellence de sa méthode, est le fait que les élèves françaises et créoles qui sortent de son institution, parlent l'anglais avec la même facilité et la même pureté que leur langue maternelle.

Pour les conditions, s'adresser à l'institution, où on peut se procurer des prospectus.

**INSTITUTION DE MADAME DESRAYAUX.**
*Rue Bourgogne, entre Dauphine et Bienville.*
**Année 1855-56.**

C[ETTE] institution, [illegible] dans chaque été en [illegible] de ville et l'entrée du [illegible] "Pensionnat [illegible]", [illegible] l'ENSEIGNEMENT, [illegible] toujours, sur [illegible] anglaise et française, également [illegible] branches d'instruction.

Les études et l'exécution MUSICALES, par suite de progrès obtenus d'années en années, sont arrivés à un développement remarquable.

Deux artistes de premier ordre, déjà attachés à l'établissement vont continuer et activer ce développement.

Melle Colvé, née à Cincinnati, PRIMA DONNA, l'élève distinguée de Mme DAMOREAU, consacre ses premières élèves de chant ses leçons et pleines d'un talent et d'un zèle remarquable.

M. E. PREVOST, l'habile chef-d'orchestre de notre scène française, chargé d'un enseignement plus général, et ne pouvant s'astreindre aux moyens étroits de la routine, veut élever l'ETUDE MUSICALE au rang d'une étude rationnelle et sérieuse.

Il veut former des élèves qui, munies d'une solide théorie musicale, puissent comprendre et analyser toute musique, devenir elles-mêmes leurs propres guides et, au besoin servir de guides à d'autres.

Nous ne pouvons mieux faire que de donner ici place au programme rédigé par M. E. Prevost lui-même.

**Programme général**

Des études musicales enseignées dans l'Institution de Mme Desrayaux, par M. Eugène Prévost, ex-lauréat de l'Institut de France et chef d'orchestre du Théâtre Français de la Nlle-Orléans.

1o Principes élémentaires.
2o Solfège élémentaire.
3o Ecriture musicale.
4o Hauts principes de la théorie musicale.
5o Solfège dans toutes les clefs.
6o Transposition vocale et instrumentale.
7o Dictée musicale.
8o Analyse musicale.
9o Solfège d'ensemble à 2, 3 et 4 voix.
10o Vocalisation et chant.
11o Cours d'harmonie pratique et d'accompagnement de la Basse, CHIFFRÉE.
12o Cours de contre-point en fugue.
13o Cours de mélodie.
14o Cours d'instrumentation.
15o Composition musicale.

Toutes ces études, enseignées d'après UN PLAN METHODIQUE, se divisent en NEUF CLASSES, savoir: CINQ POUR LE SOLFEGE, DEUX POUR LE CHANT et DEUX POUR L'HARMONIE.

Les neuf classes se divisent en DEUX SERIES. 1re série les lundis et les vendredis. 2me série les mardis et les samedis.

Les mercredis et les jeudis seront consacrés au cours d'harmonie pratique et d'accompagnement de la Basse chiffrée, complément indispensable de toutes bonnes études musicales et qui sera enseigné toujours la manière [illegible] des élèves qui voudront par la suite enseigner de [illegible] point et de la fugue, approfondir les dernières secrets de l'art.

Examens tous les deux mois.

Concours à la fin de la saison.

Un premier et un second prix, médaille d'or et médaille d'argent portant inscription.

Comme un premier et second accessit seront décernés dans chaque classe par un jury composé des artistes et amateurs de la Nlle-Orléans. Le Concours se fera dans l'Institution de Mme Desrayaux où les familles des élèves seront seulement admises.

Concours spécial pour les élèves pianistes. Les prix "médaille d'or, portant inscription". Une prix médaille d'argent, portant inscription. 1er et second accessit.

Ces prix seront décernés, vers la fin de mai, dans la séance de distribution générale qui termine le cours d'hiver.

Conditions—Solfège $6; Harmonie [illegible]; Chant 17

N. B. Les élèves du dehors peuvent être admises aux cours. 4 oct

**INSTITUT St-LOUIS.**
212, rue Dauphine,
(Entre Ursulines et Hôpital.)

MME DERON remercie les familles de leur confiance en son institution qu'elle a retrouvée dans le même état de prospérité; elle veut s'assurer leurs bienveillance en continuant son dévouement pour leurs enfants. Le séjour de Mme Deron à Paris lui a permis d'étudier par elle-même ce qu'il y a de nouveau dans l'enseignement des demoiselles; elle visita les maisons d'éducation les plus renommées, pour d'études les plus en renom, et se propose d'offrir ce qu'elle a vu, d'introduire de nouvelles améliorations dans son établissement.

Mme Deron ne néglige pour les personnes qu'elle élève acquièrent des manières modestes, élégantes, et une instruction solide, basée sur la morale et la religion, en un mot une éducation complète leur permettant de briller et d'être utiles dans le monde par la suite. Dans les moyens que Mme Deron emploie, elle sera comprise, elle n'en doute pas, par les mères éclairées qui ne désireront point pour leurs filles brillants des agréments superficiels. La distribution des prix de l'Institut St-Louis, venant à la suite d'un examen sérieux, sera donc pour toujours une fête de famille; qui n'y recevra que les preuves des progrès et des intentions remarquables qui des élèves.

La musique, comme l'enseignement général auquel elle se doit pas moins, est l'objet de soins constants et intelligents. Mme Deron amène de France, pour sa maison, une dame italienne, cantatrice de l'ordre et professeur de grand talent. Les cours de solfège et de chant seront donnés par cette dame qui sera d'un concours des élèves. Dans l'intention de mieux enseigner se d'un très grand nombre de personnes. Ceux qui voudront [illegible] les leçons de Mme Durand chez eux, pourront s'adresser à Mme Deron.

**AVIS.**

Plusieurs demandes de leçons particulières ont été faites à Mme Deron par des demoiselles ne pouvant suivre des classes régulières; pour satisfaire à ces demandes, Mme Deron ouvrira des cours [illegible] de MM. Remy et Léri à Paris, [illegible] les gratuitement par semaine et seront dans le cours au bout d'un mois pour leur donner à ces demoiselles des cours deux ou trois fois par semaine [illegible]. Ces demoiselles qui [illegible] leurs progrès dans l'aisance [illegible] à leur connaissance. Les personnes qui voudront prendre une telle série d'instruction pourront s'adresser à Mme Deron.

Les jeunes pourront, si elles le veulent, assister au concours. 1 déc

**Pensionnat et Externat pour les Jeunes Demoiselles.**
*Sous la direction de*
**Mme CHARPAUX,**
*Rue de Bayou, encoignure Claiborne.*
NLLE-ORLEANS.—août 1852.

CETTE maison d'éducation, fondée depuis dix ans, a pris un développement qui prouve suffisamment en faveur de la direction qui lui a été donnée.

Désirant justifier la confiance des familles, Mme Charpaux est résolue à ne rien négliger pour maintenir son institution au niveau des meilleurs établissements d'éducation qui existent à la Nouvelle-Orléans. A cet effet, elle s'est assurée le concours des professeurs les plus distingués.

La maison qu'habite Mme Charpaux et dont elle a fait l'acquisition afin de mieux l'approprier à une institution de jeunes personnes, est très vaste, très aérée, étant située sur le point le plus élevé de la ville. Les salles d'étude, les dortoirs sont de grands appartements construits exprès, où l'air circule avec liberté.

L'étude de la LANGUE ANGLAISE est l'objet d'un soin tout particulier. Les professeurs sont des dames américaines d'un mérite reconnu, et demeurant dans l'établissement.

Les études du pensionnat comprennent l'anglais, le français, l'espagnol, l'histoire, la géographie, l'arithmétique et généralement toutes les branches d'une éducation tout à fait achevée.

La religion, base de toute bonne éducation, est suivie et enseignée avec soin. Mme Charpaux s'engage à conduire aux offices et aux instructions préparatoires, les enfants qui se disposent à faire leur première communion.

La musique étant devenue une partie essentielle de l'éducation d'une jeune personne, M. CHARPAUX consacre tout son temps à l'enseignement de cet art. Chaque élève, indépendamment de la leçon due, l'exercera chaque jour sous la surveillance de ce professeur.

La directrice, voulant, autant qu'il lui sera possible, rendre complète l'éducation des enfants qui lui seront confiés, a établi un ouvroir où l'on montrera à faire les ouvrages d'utilité et d'agrément.

En été, les classes commencent à huit heures et finissent à trois; elles recommencent à quatre, jusqu'à six.

En hiver, elles commencent à huit heures et demie et finissent à trois; elles recommencent à quatre, jusqu'à cinq heures et demie.

CONDITIONS:

Les pensionnaires paient, non compris le blanchissage..............$20
Les demi-pensionnaires.......................12
Les élèves de la première classe...............8
Les élèves de la seconde classe................6
Les élèves de la troisième classe..............5
Le prix des leçons de piano est $15 à.........8
Le solfège, le dessin et la danse se paient à part.

Mme Charpaux invite respectueusement les parents des jeunes demoiselles à visiter son établissement. 21 jan

**AVIS IMPORTANT**
**Aux personnes qui se servent de chandelles "Star."**

L'ATTENTION du public est appelée sur le fait que la plupart des chandelles "Star" qu'on vend n'ont pas le poids voulu, et que ce qui est vendu pour une livre ne pèse réellement que quatorze ou quinze onces. Les caisses marquées 40 livres pèsent deux, trois et même cinq livres de moins. Les marchands en gros ne subissent pas cette perte, car ils vendent au poids du marché, les détaillants la subissent pas non plus, mais ce sont les consommateurs qui paient environ un dixième de plus qu'il ne reçoivent.

Les soussignés ont toujours fabriqué des chandelles de seize onces à la livre et leurs caisses ont toujours porté le poids exact, comme on peut s'en convaincre en les pesant. Leur expérience dans ce genre d'affaires les mettant à même d'offrir des chandelles dont la qualité égale celle de n'importe quelles autres qui se trouvent sur le marché, ils sollicitent le patronage des acheteurs qui prennent leurs propres intérêts et désirent en même temps encourager le commerce honnête.

PROCTOR & GAMBLE, à Cincinnati.

Les soussignés sont les seuls agents pour la vente de cette marque de chandelles.

J. LANDIS & Co, 33, rue Tchoupitoulas. 14 janv—3m

TABAC DE CUBA—Importation directe de St-Yago de Cuba—100 balles tabac de Cuba, pour enveloppes et tripes, en débarquement du brick Wm Clark, à vendre par S. DE VISSER & Co, 74, rue Magasins. 21jan

**Provisions fraîches pour plantations e familles.**

UN lot de maquereaux frais, No. 2, en débarquement;
Bœuf mess (nouveau) pour familles, des meilleures marques, en barils et demi barils;
Jambons de Duffield et de Thomas, passés au sucre;
Huile de lard des meilleures marques;
Pois, whisky, farine, graisse, bacon, jambons, plats côtés et épaules, de première qualité, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par F. FAZENDE & FILS, 29, Vieille Levée. 3nov

FROMAGE DE GOSHEN—En débarquement du steamer Cahawba, venant de New York, un lot de fromage de Goshen, à vendre par GUEYROUZE & LANGSDORF, Nos 12 et 14, rue St Louis. 4 fev

**Aux planteurs et autres.**

LE soussigné sont agents de fabricants de Machines à vapeur de 4 à 50 chevaux, Pompes aspirantes et refoulantes, Pompes à vapeur, Moulin à écraser le cotton-mais et l'épi, et viennent des meilleurs établissements des Etats-Unis, à des prix très modérés.

[illegible] A VENDRE:

1 machine à vapeur de 6 chevaux,
2 pompes aspirantes-foulantes de 40 et 110 gallons par minute.
1 pompe à vapeur de 175 gallons par minute. [illegible] TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 37, Vieille Levée. 14 janv

[illegible] à vendre par S. DE VISSER & Co, 74, rue des Magasins

[illegible]

LE soussigné, informe son ami et le public qu'il [illegible]. C. MAXIMIN, [illegible] Pierre, [illegible] 38 rue Gravier.

[illegible] LANATA FRERES. 12 dec

## VENTES JUDICIAIRES.

Jean Volles vs Martin Dugas.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 7,683—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de la Nouvelle-Orléans, [illegible] le lundi 17 [illegible] de la Bourse de [illegible] Chartres et Royale, [illegible]

DEUX TERRAINS situés [illegible] de cette ville, dans l'îlet [illegible] St. Louis, Claiborne, [illegible] Nos 11 et 12 d'après un plan fait, en date du 1er de mai 1855 et déposé en l'étude de David L. McCay, ci-devant notaire public en cette ville. Lesdits terrains sont contigus et mesurent chacun [illegible] de face à la rue [illegible] sur 168 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, consistant en une maison à deux étages en bois, couverte en ardoises, contenant 5 chambres avec balcon, une cuisine à 2 étages, en bois, couverte en ardoises, contenant 6 chambres, 1 hangar, et 3 caves, cour briquetée, &c.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant, au moment de l'adjudication.
JOSEPH HUFTY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 fev—26,m,13

Mayer M. Simpson vs. Samuel Philips.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 9,675—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi 26 de février 1856, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

Une certaine portion de terre vague, située au faubourg des Religieuses, paroisse Jefferson, en cet Etat, aujourd'hui le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nayades, Ste-Marie, Prytanée et Félicité, mesurant, d'après le plan déposé en l'étude de A. Chiapella, notaire public en cette ville, sous le No 56 du livre des plans, 25 pieds face à la rue Nayades, sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Félicité, entre lignes parallèles, et 26 pieds dans le fond. Ensemble avec tous les privilèges, servitudes et avantages y affectés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
JOSEPH HUFTY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26 jan—fév8,15,26

Henry Kloppenburg vs Pierre Jules Durel et veuve Anne Catherine Durel.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 9,315—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le jeudi 20 de mars 1856, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

DEUX TERRAINS situés au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre la Promenade Carondelet, les rues Sixième, Grande et Toulouse, et désignés sous les Nos Un et Deux de l'îlet No cinquante-sept, suivant plan dressé par J. A. Bourgerol, le 24 décembre 1836, et déposé en l'étude de Félix de Armas, ci-devant notaire public en cette ville. Lesdits terrains sont contigus et mesurent chacun 31 pieds 3 pouces et 7 lignes face à la Promenade Carondelet, 31 pieds 1 pouce et 4 lignes à la rue Toulouse, sur les profondeurs ci-après, à savoir: Le No Un forme l'angle de la Promenade Carondelet et de la rue Sixième et des rues Toulouse et Sixième, et mesure 153 pieds 1 ligne face à la rue Sixième, et 150 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare du No Deux. Et le No Deux mesure 150 pieds 7 pouces sur la ligne dernièrement mentionnée, et 148 pieds sur la ligne qui le sépare du No Trois dudit îlet.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur lesdits deux terrains, consistant en une maison basse en bois, couverte en bardeaux, ayant quatre chambres; une cuisine basse en bois, couverte en bardeaux, ayant une seule chambre, une petite écurie en bois, etc.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant, au moment de l'adjudication.
JOSEPH HUFTY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 fev—16 26, m 10 19

Succession de feu Sylvestre Anglada.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 9786—En vertu d'un ordre de vente rendu le 20 de février 1856 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi, 5 de mars 1856, à 11 heures A. M., sur les lieux, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de:

Le fonds et l'installation d'un café connu sous le nom de *Genusies*, situé rue Dryades, entre celles Melpomène et Thalie, dans le premier district de cette ville.

Le tout suivant inventaire déposé au greffe de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
JOSEPH HUFTY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
21fev—21,26,29,4

Robert Battier vs. ses créanciers.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 10,719—En vertu d'un ordre de vente rendu le 19 de février 1856 et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi, 5 de mars 1856, à 10 heures ½ A.M. sur les lieux, à l'angle des rues Dauphine et St. Pierre, dans le premier district de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication de:

Le fonds et l'installation d'une pharmacie, abandonnés par l'insolvable à ses créanciers.

Le tout sera vendu en bloc.

Conditions: Un tiers du prix payable comptant au moment de l'adjudication et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction.

Et de suite après, au même endroit:

Un lot de médicaments, etc., séquestrés à la poursuite de Edouard Guillot sous le No. 9880 des dossiers de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
JOSEPH HUFTY, shérif de la Paroisse d'Orléans.
21fv—26,29,4m

David Aikin vs. James Ogilvie.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 4976—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, 13 de mars 1856, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de tous les droits, titres et intérêts du défendeur sur les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o—TROIS LOTS DE TERRE situés au faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, (maintenant le 4me District de cette ville), désignés par les Nos. 1, 2 et 3, dans l'îlet No. 12, compris entre les rues Première, Seconde, Rousseau et Fulton. Les dits lots de terre ayant, mesure américaine, plus ou moins, savoir: le lot No. 1, 34 pieds 10 pouces de face à la rue Rousseau, sur 100 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Seconde; le lot No. 2, contigu au lot No. 1, 34 pieds 3 pouces de face à la rue Rousseau, sur 100 pieds 1 pouce de profondeur; le lot No. 3, contigu au lot No. 2, 35 pieds 4 pouces de face à la rue Rousseau, sur la même profondeur que les lots Nos 1 et 2; le tout conformément à un plan dressé par John Schreiber, ingénieur, en date du 25 novembre 1836.

2o—Un certain lot de terre situé au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson (maintenant 4me district de cette ville), dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée, Rousseau, Joséphine et Jackson, désigné par le No. 5 sur un plan fait par C. F. Zimpel, voyer, le 13 mars 1833, annexé à un acte passé devant Louis Ferraud, notaire, le 9 juillet 1833, ledit terrain mesurant 30 pieds 2 pouces face à la rue Nouvelle Levée et à la rue Joséphine, entre les rues Nouvelle Levée et Rousseau, sur 150 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

3o—Un certain lot de terre désigné par le No. 4, dans l'îlet No. 11 (îlet No. 63 du plan de la ville), situé au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson (maintenant 4me District de cette ville), mesurant 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Chippewa, entre les rues St Andrew et Joséphine, sur 150 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise, conformément à un plan fait par John Schreiber, ingénieur, en date du 3 mai 1836.

4o—Trois certains lots de terre situés dans le 4me District de cette ville (ci-devant ville de Lafayette), contigus, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Live Oak, Joséphine et Laurel, désignés par les Nos. 15, 16 et 17 sur un plan dressé par John Schreiber, le 6 février 1836 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire. Lesdits lots Nos. 15 et 17 mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Jackson, sur 129 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et le lot No. 16 mesure 29 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Jackson, sur 129 pieds de profondeur, mesure américaine. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, tous droits, privilèges, servitudes, etc.

Les bâtisses sur le lot No. 4 (4o) consistent en une maison à deux étages, couverte en ardoises, contenant 6 chambres, 6 cabinets et 2 galeries, 3 cuisines en bois à un étage, couvertes en bardeaux, contenant 6 chambres, 6 offices, 3 greniers et 3 caves sur les lots Nos 1, 2 et 3 présentement décrits. Une maison en bois à un étage, couverte en ardoises, contenant 4 chambres, 2 cabinets et galerie, une cuisine en bois à deux étages, couverte en ardoises, contenant 4 chambres, à deux offices, et 2 caves sur le lot No. 5 secondement décrit; et une maison en bois à un étage, couverte en bardeaux, contenant 3 chambres; une cuisine en bois à deux étages, couverte en bardeaux, contenant 4 chambres et deux caves sur le lot No. 4 troisièmement décrit.—Les lots Nos. 15, 16 et 17 quatrièmement décrits sont vacants.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.
JOSEPH HUFTY, shérif de la Paroisse d'Orléans.
9 fev—26—m 8,13

**A. STURZENEGGER & ETERNOD,**
No 47, rue de Chartres, entre Douane et Bienville,

OFFRENT en vente un grand assortiment de velours simple et double largeur, à des prix très convenables.

—AUSSI—

Rubans velours noir et en couleurs de No zéro à No 100. 26 dec

EN DÉBARQUEMENT
Et à vendre par les soussignés,
4 balles bouchons fins en sacs de 500 No 5 à 7,
2 do do mi-longs, 10,000 chaque,
3 do do à dames-jeannes,
4 do do pointes courts,
12/4 caisses Goldenburg 1805,
14/4 do do 1830,
8/4 do Chaberet J. Rochelle de preuve,
10/8 do do do do
10/4 do de Larende, 1825.
V & E MAIGNAN, 35 & 37 rue St Louis.
7 janv

EN débarquement du navire F. G. Patten, de Marseille:
100 caisses olives verdales, T. Bonnard,
100 do do amelaud, do
100 do câpres capotes, do
50 do cornichons, do
20 do anchois à l'huile, do
20 do olives farcies, do
20 do variantes, do
A vendre par TH. CAPITAINE, 13, Tchoupitoulas. 14 janv

REÇU par le steamboat Niagara, de Louisville: 75 barils old Bourbon whiskey, qualité supérieure. 10 demi barils Monongahela whiskey do. A vendre par HENRY VALETON, 90, St Louis. 11 janv

**Savon! Savon!**

154 caisses savon de Marseille, qualité supérieure. A vendre par HENRY VALETON, à 90, St-Louis. 17 jan

SARDINES—10 caisses 50 4/4 boîtes sardines à l'huile de la marque Jh. Peneau, Nantes, en débarquement du navire Grays, venant de Bordeaux, et à vendre par PREAU & COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier. 29 jan

EN débarquement du navire Mortimer Livingston, du Havre:
32 caisses absinthe Yerris & Lecoultre,
40 do kirsch do,
50 do absinthe Ed. Pernod,
50 do kirsch do,
10 tonneaux de 6 meules chaque fromage Gruyère,
2 caisses 40 douzaines veaux vernis,
A vendre par P. D. SEGOND & COUTIN, 13, rue Bienville. 23 fev

CEPES A L'HUILE—3 caisses 100/2 boîtes chaque cèpes à l'huile, de la marque John Peneau, Nantes, en débarquement de la barque Grays, venant de Bordeaux, et à vendre par PREAU & COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier. 29 jan

EN magasin—180 barriques vin pour famille, 50 barriques vin pour restaurant, 30 barriques vin St Julien, 40 barils de 30 gallons vin blanc Sauterne, 30 do do do Haut Sauterne, 250 caisses vin rouge Pauillac Médoc, 150 do do St Estèphe, 40 do do Margaux, 50 do do Léoville, 50 do vin blanc Haut Sauterne, 5 demi pipes cognac Martigue et Bigourdan, 10 quarts do do Delsico Cabu & co, 75 paniers champagne, 60 do do en 1/2 bouteilles, 200 dames-jeannes de 5 gallons, 10 balles bouchons. A vendre par BOYER FRERES, V. BENQUET & co, [illegible] Bte. Moreau & Mandeville, 3e District.

PANIERS de provision—50 [illegible] de quatre paniers chacun, à vendre par C. T. BUDDECKE & Co, 22, rue Poydras. 4 fev

VIN de Bergasse—50 barriques; 20 caisses savon de Marseille, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 37, Vieille Levée. 14 janv

EAUX-DE-VIE—En magasin et à vendre par les soussignés: [illegible] Rochelle, 1830 preuve, [illegible] et Fine Champagne, [illegible] eaux-de-vie 1/2eo preuve, [illegible] supérieure. PAUL JUGE FILS & Co, 27, St Louis. 6 fev

EN débarquement du navire Lemuel Dyer, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés: [illegible] de Gurs, [illegible] Cognac, 45 preuve, [illegible] vin rouge, [illegible] prunes sèches, [illegible]. V & E MAIGNAN, 35 & 37 rue St Louis

## VENTES A L'ENCAN.

[illegible] vs. [illegible] Christian & Co vs. les mêmes; John E. Fisch vs. les mêmes; Leahy, Upton & Westervelt vs. les mêmes; John Friedrich vs. les mêmes; L. Werner vs. les mêmes.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Nos 9,604, 9,601, 9,602, 9,603, 9,604, 9,705, 9,706—En vertu de writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le vendredi, 28 de mars 1856, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

Le bateau à vapeur CAPITOL, ensemble avec ses [illegible], tel qu'il se trouve maintenant dans le port d'Alger, rive droite du fleuve presqu'en face de la Nouvelle-Orléans.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
JOSEPH HUFTY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
26fev—16,17,21

Henry Théodore Simon vs. Dame Françoise Anselme Lévesque, épouse séparée de biens de Pierre Miller et son époux Pierre Miller.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 10,716—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, 7 de mars 1856, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

1o—La moitié d'un terrain situé au faubourg Marigny, dans le 3me district de cette ville, désigné sous le No 22, formant l'angle des rues St-Antoine et des Bons Enfants. Le dit terrain mesure 60 pieds face sur chacune des dites deux rues, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus; consistant en une maison basse en bois couverte en bardeaux, contenant 3 chambres, 2 cabinets et une galerie, une cuisine en bois couverte en bardeaux, contenant 2 chambres, cour briquetée, etc. La maison est bâtie à Faubourg...

Aussi—Une maison basse briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, contenant 2 chambres, un cabinet et une galerie, une cuisine basse en bois couverte en bardeaux, contenant 2 chambres, une cuve, cour briquetée, etc.; la dite maison fait face à la rue des Bons Enfans.

2o—Un autre terrain situé au nouveau faubourg Marigny, dans le 3me district de cette ville, faisant partie du terrain No 365 de l'îlet No 60, suivant le plan général du dit faubourg. Le dit terrain mesure (en pieds français) 30 pieds face à la rue St-Antoine, entre les Urquhart et Girod, sur une profondeur de 120 pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, consistant en une maison basse en bois, couverte en bardeaux, contenant 4 chambres, une cuisine basse en bois, couverte en bardeaux, contenant 2 chambres, 2 cuves, etc.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
JOSEPH HUFTY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
4fev—16,26,6

J. A. Guillotte, administrateur & al., vs. les Maire, Aldermen et habitants de la ville de Lafayette et F. W. Fullmer.—Fi. fa. vs. la ville de la Nouvelle-Orléans.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 2,176—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à M. Marigny, ci-devant shérif, et par celui-ci à moi transféré, je procéderai, le jeudi 20 de mars 1856, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

UNE PORTION DE TERRE située dans le troisième district de cette ville, à l'encoignure des rues de l'Esplanade et Galvez, et mesurant quatre-vingt-douze pieds plus ou moins face à la rue Galvez, sur quatre-vingt-douze pieds plus ou moins de profondeur et face à la rue de l'Esplanade.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur la dite portion de terre, consistant en écuries basses en bois couvertes en douves, ayant vingt pieds de largeur sur quarante de longueur, faisant face à la rue de l'Esplanade.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
JOSEPH HUFTY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
18fev—16,26,10,19

Elizabeth Jahan et Guillaume Jules Gourdon son mari vs. Anne Marie Philippine Marillier, veuve de Guillaume Toulière, tutrice, &c.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 9765—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 18 de Mars 1856, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Kerlerec, Robertson, Colombus et Claiborne, mesurant, en pieds français, 30 pieds face à la rue Robertson, sur 126 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur et face à la rue Kerlerec, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, consistant en une maison basse en bois, couverte en ardoises, contenant 2 chambres et 2 cabinets et une galerie; une cuisine basse en bois, couverte en bardeaux, contenant 3 chambres, une cuve, etc.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
JOSEPH HUFTY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 fev—26—7 et 17 mars.

John Pemberton, président, etc., vs. Denis Corcoran.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 9446—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le jeudi, 6 de mars 1856, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

Tous les droits, titre et intérêt du défendeur dans Corcoran, le quart dans le journal quotidien et hebdomadaire le *Delta* de la Nouvelle-Orléans, ensemble avec les presses, caractères, attributs, etc., composant le matériel, dépendances, et appartenances.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
JOSEPH HUFTY, shérif de la Paroisse d'Orléans.
21fv—26,1etm

No. 5344—Ward & Co. contre Chas. Payne et sa femme.—Cour du Troisième Juge de Paix. Paroisse d'Orléans.

EN vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'Hon. R. Roebardson, juge de la dite Cour, je vendrai à l'encan samedi, 8 mars 1856, à midi, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, la propriété ci-après décrite, savoir:

UN CERTAIN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le faubourg Annonciation, dans le Premier District de cette ville, désigné par le No. Quinze de l'îlet No 183, compris entre les rues Howard, Melpomène, Liberté et Terpsichore, d'après un plan dressé par George T. Dunbar, voyer, le 1er avril 1848 et déposé à l'étude de A. Mazureau, notaire public. Ledit terrain a 23 pieds de face à la rue Howard, sur une profondeur de 120 pieds. Saisi pour satisfaire ledit writ.

Conditions—Comptant.
J. W. DUPLESSIS, Constable.
4fev—4.25,4m

No 1021—Ville de la Nile Orleans contre Jean P. Simon.—Cour du Troisième juge de paix—Paroisse d'Orléans.

EN vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'Hon. R. Richardson, juge de ladite Cour, je vendrai, lundi 10 mars 1856, à midi, dans la rotonde de la Bourse, rue St Louis, entre les rues Royale et Chartres, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (composant la quotité en brique à étage), situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Vieille Levée, Hôpital, Gallatin et Quartier, désigné par le terrain No. 6, sur un plan dressé par Louis Pilie, voyer, le 17 mars 1846 et déposé à l'étude de Jules Mossy, ancien notaire en cette ville. Ledit terrain a 28 pieds de face à la rue Vieille Levée, sur 60 pieds 7 pouces de profondeur, et borné par le terrain No 7 d'un côté et de la rue Hôpital par le terrain No 5; du côté de la rue du Quartier, par le terrain No 7, et du côté de la rue Gallatin et Quartier, par le terrain No 3 dudit plan. Saisi pour satisfaire ledit writ.

Conditions, comptant.
J. W. DUPLESSIS, Constable.
8fev—4.25 fev, 10m

## AVIS JUDICIAIRES.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Christophe Andrich vs lagoëlette General Worth—No 9849—Saisie provisoire in rem.

BUREAU DU SHERIF, paroisse d'Orléans,
Nouvelle Orléans, le 18 de février 1856.

AVIS est par le présent donné qu'en vertu d'un writ de saisie provisoire in rem, lancé dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi et pris possession de:

La goëlette GENERAL WORTH, ses voiles, amarres, meubles &c., sur laquelle dite goëlette le demandeur réclame un privilège s'élevant à la somme de $160 pour ses services comme capitaine d'icelle goëlette, et le nom ou les noms des propriétaires duquel sont inconnus ainsi qu'il est allégué dans la pétition enregistrée dans cette affaire.

Et toutes personnes y intéressées sont invitées et notifiées de comparaître dans les quinze jours qui suivront la date du présent avis pour répondre à ladite pétition. JOSEPH HUFTY, shérif. 20 fev—4.

Succession de Jean-Baptiste-Edouard Fortin—No 9163

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire du défunt ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et ledit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour. A. DREUX, Député Greffier. 25 fev—25 29 m 4

Succession de J. H. Bataille.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice testamentaire du défunt ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la cour. A. DREUX, Dépu'é Greffier. 16 fev—20,25

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Jean Agaisse a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire datif, à la succession de feu John Auguste Agaisse:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour. A. DREUX, Député Greffier. 16 fev—19,23

DEUXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans.—Attendu que Mirthée Bénit, veuve Robert Kerr, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Robert Kerr, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. A. DREUX, Député Greffier. 21 fev—21 26 29

Succession de Thomas N. Hachett.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et ledit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour. A. DREUX, Député Greffier. 20fev—26,29

Succession de Marie Louise de Morant.

LE soussigné, nommé exécuteur testamentaire de la succession de Marie Louise de Morant, donne avis par les présentes qu'il a l'intention de demander à la Première Cour de District l'émancipation des esclaves suivants: MATILDE, quarteronne, âgée de 36 ans, et ses deux fils, EDWIN, quarteron, âgé de 25 ans et EUGENE, mulâtre, âgé de 17 ans. Les personnes qui ont des objections légales à la dite émancipation, sont priées de les présenter au bureau du greffier. EDW. FORSTALL, Exécuteur testamentaire. 5 fév—3m30j

**JOURNAL POUR TOUS.**
*Magasin hebdomadaire, illustré,*
52 numéros de 16 pages de texte avec gravures.
ON S'ABONNE
*A LA LIBRAIRIE NOUVELLE,*
107, Rue de Chartres.

Conditions de l'abonnement....$3 par an.

Les 35 premiers numéros, allant jusqu'au 1er décembre, sont à la disposition des souscripteurs.

J. TACON, 107, rue de Chartres. 28 jan

**LIBRAIRIE NOUVELLE.**
107........RUE DE CHARTRES........107
EN VENTE:
*Editions Diamants.*

| | | |
|---|---|---|
| A. DUMAS— | Les Mohicans | $1 00 |
| .... | Jeunesse de Louis XIV | 40 cts. |
| .... | Aventures d'un comédien | 40 |
| .... | Ingénue | 2 00 |
| .... | Le Saltéador | 50 |
| .... | Le capitaine Richard | 60 |
| .... | Le Pays de Savoie | 40 |
| ARAGO— | Histoire de ma jeunesse | 50 |
| BALZAC— | Les petits Bourgeois | 50 |
| FEVAL— | Tancrède | 40 |
| V. HUGO— | Le beau Pécopin | 25 |
| .... | Les Châtiments | 75 |
| .... | Œuvres oratoires | 1 00 |
| A. KARR— | La Pénélope Normande | 40 |
| LAMARTINE— | Graziella | 40 |
| ST. FÉLIX— | Cléopâtre | 40 |
| G. SAND— | [illegible] | [illegible] |
| .... | La Filleule | [illegible] |
| E. SUE— | Fernand Duplessis | [illegible] |

20 janv—3m

PR[illegible] de farine—[illegible], pour vendre, en débarquement du navire [illegible]. BONNELLY, [illegible] & Co, 60, Tchoupitoulas. 28 fev

## VENTES A L'ENCAN.

*Nègres de commerce de la [illegible].—Vente à un an de crédit.*

PAR J. A. BEARD & MAY.
J. A. BEARD, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, [illegible] février 1856, à midi, à [illegible] de Banks, dans la Nouvelle-Orléans; Un [illegible] d'esclaves [illegible] nègres de [illegible]. Les qualités, âges [illegible] des esclaves [illegible] jours avant la vente. Le public pourra venir les voir quatre jours avant la vente.

La vente ne sera pas [illegible].

Conditions—Un an de crédit en billets acceptés, endossés en ville à la satisfaction des vendeurs, à raison de 1 pour cent à partir du jour de la vente, et, si on l'exige, hypothèque sur les esclaves.

Les actes de vente pardevant T. O. Stark, notaire public, aux frais des acquéreurs. 6 fev

**ESCLAVES.**
Succession de John Joskel.
PAR J. L. CARMAN.

IL sera vendu à l'encan mardi, 26 février 1856, à midi, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de l'Etat de la Nouvelle-Orléans, en date du 21 janvier 1856, pour le compte de la succession de feu John Joskel, les esclaves suivants:

CHARLES FREEMAN, âgé d'environ — ans.
FERMILIA WILSON, âgée d'environ 18 ans.

Conditions—Un tiers comptant; la balance à 6 et 12 mois de crédit, avec intérêt à raison de huit pour cent à partir du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque spéciale sur les esclaves.

L'acte de vente pardevant A. Abat, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 23 jan—9, 26 fev

Succession de Mme J. J. Haydel.—Jeunes négresses de champ et domestiques de maison.

PAR N. VIGNIE et S. GUINAULT, Encanteurs.

SAMEDI 8 mars 1856, à midi, il sera vendu dans la Rotonde de l'Hôtel St-Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour du Quatrième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane pour et dans la paroisse St-Jean Baptiste, en date du 26 novembre 1856, les esclaves suivants appartenant à ladite succession:

1o ANNA, mulâtresse âgée d'environ 13 ans, domestique de maison et propre au champ.

2o ADELINE, négresse de champ, âgée de 17 ans, ensemble sa fille Celeste, âgée d'un an.

3o ALECK, nègre de champ, âgé de 23 ans (absent).

4o JOSEPHINE, mulâtresse, âgée de 14 ans, cuisinière et domestique de maison.

5o EUGENIE, négritte âgée de 12 ans, domestique de maison et gardienne d'enfants.

Conditions—pour la moitié indivise, appartenant à M. J. Haydel comme suit, savoir:

Moitié comptant et la balance à un an de crédit; et pour la moitié indivise appartenant à la succession de Mme J. J. Haydel: Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, de manière que l'acquéreur payera par chaque 100 piastres:

$41 66 2/3 comptant.
$41 66 2/3 à un an, et
$16 66 2/3 à deux ans.

Le tout en billets endossés à la satisfaction de M. P. Maspero, payables à la Banque des Citoyens de la Louisiane (à la Nouvelle Orléans), garantis par hypothèques sur les esclaves vendus—portant 8 0/0 d'intérêts par an.

Les actes par devant A Boudousquié, not. pub.

N. B. Les ventes devront être complétées dans les dix jours qui suivront l'adjudication, autrement les esclaves seront vendus à la folle enchère des acquéreurs, sans leur en donner avis, après 15 jours de publication.

Les esclaves ne seront livrés qu'après que les conditions de la vente auront été remplies. 4fv—1f par s

**Vente de succession.**
Succession de F. B. Daquin.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI 8eme jour de mars 1856, en vertu d'un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 6 février 1856, il sera vendu en bloc, à l'Arcade de Banks, à midi, et avec le consentement des co-propriétaires, l'établissement connu sous le nom de BOULANGERIE DE F. B. DAQUIN & Co, situé rue de la Nouvelle-Levée No 36, avec sa machine à biscuits, onze chevaux, deux mulets, huit charrettes et tous les instruments et ustensiles nécessaires à l'exploitation de ladite boulangerie, ainsi que le bail des terrains et édifices, et les trente-neuf esclaves ci-après décrits, étant tous de parfaits boulangers, parmi lesquels se trouvent plusieurs excellents enfourneurs, faiseurs de levain, marchands de pain, cuisiniers, etc., etc., etc.

| | | âge de | | | âge de |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Adams, | 27 ans | 21 | Ned, | 39 ans |
| 2 | Aaron, | 39 | 22 | Punch, | 43 |
| 3 | Antoine, | 40 | 23 | Royal, | 25 |
| 4 | André, | 37 | 24 | Robert, | 32 |
| 5 | Bartlett, | 25 | 25 | Spencer, | 41 |
| 6 | Brown, | 43 | 26 | Smith, | 27 |
| 7 | John Bull, | 17 | 27 | Sauor, | 41 |
| 8 | Cain, | 29 | 28 | Sam, | 48 |
| 9 | Charles, | 29 | 29 | Thom, | 23 |
| 10 | Isaael, | 58 | 30 | Jenny, | 61 |
| 11 | Denis, | 23 | 31 | Nancy, | 48 |
| 12 | Emile, | 17 | 32 | Madeleine, | 33 |
| 13 | François, | 53 | 33 | Maly, | 41 |
| 14 | Jim, | 43 | 34 | Boley, | 12 |
| 15 | Joe, | 37 | 35 | Miami, | 39 |
| 16 | John, | 68 | 36 | William, | 13 |
| 17 | Louis, | 43 | 37 | Elise, | 6 mois |
| 18 | Moses, | 31 | 38 | Suzan, | 22 ans |
| 19 | Mitchell, | 21 | 39 | Marie Louise, | 6 |
| 20 | Munroe, | 33 | | | |

Et immédiatement après l'adjudication de la propriété ci-dessus, ledit encanteur procédera à la vente des biscuits, farine et autre marchandise dont le détail sera donné avant la vente.

TERMES ET CONDITIONS:

Un quart comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, sans intérêt, payable en billets portant hypothèque spéciale sur les esclaves vendus, et endossés à la satisfaction de l'administrateur. Lesdits billets seront divisés en coupons à la convenance des parties intéressées. Acte de vente pardevant Ant. Agabse, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux.

AVIS AU PUBLIC.

Les personnes qui désireraient acheter l'établissement susdit, pourront voir dans les livres, qu'il résulte que depuis 1847 à 1856 les profits dudit établissement se sont élevés à la somme de $137,734, faisant une moyenne de plus de $15,000 par an. 12fev—12 18 25 m 3 10 15

## INSTITUTIONS.

**INSTITUTION JEFFERSON,**
*53, rue Bourbon—Dirigée par J. G. LORD.*

LE plan de cette institution consiste en un système de direction général et très étendu. Les élèves y sont admis depuis six ans jusqu'à ce qu'ils aient complété leur instruction; ils peuvent se préparer pour les professions de leur choix. Ils sont répartis en classes, suivant leur âge et leur degré d'avancement qu'ils ont atteint.

Le local est peut-être le plus convenable qu'il y ait en ville, avec de larges cours pour l'exercice et la récréation. On y trouve réunis tous les avantages que peut offrir une institution dans le même genre.

Les professeurs sont choisis avec le plus grand soin, tant pour le savoir que pour la conduite et les progrès des élèves.

*Conditions:*

Pensionnaires.......................$25 par mois.
Demi-pensionnaires..................16 par mois.
Externes—classes de haut âge.......15 par mois.
Externes—classes de second âge.....10 par mois.
Externes—classes de bas âge.........8 par mois.

Ces conditions comprennent la pension et l'enseignement des langues anglaise et française, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, les mathématiques, la tenue des livres, etc.

*Sont payés à part:*

Le Latin et le Grec..................$ 3 par mois.
L'Espagnol, l'Allemand ou le Dessin... 3 par mois.
La musique............................10 par mois.
La danse...............................5 par mois.
L'escrime...............................5 par mois.
Le manuel des exercices militaires...... 2 par mois.

Les classes commencent tous l'année sans interruption. Ouvert d'octobre, deux semaines. Le paiement devra se faire d'avance. 1 juill

**INSTITUTION G. BOYER,**
142, RUE CONTI,
ENTRE DAUPHINE ET BOURGOGNE.

M. G. BOYER, fondateur de cette institution, la plus ancienne de la Nouvelle-Orléans, fait un nouvel appel à la confiance des familles. L'institution établie dans un quartier central, occupe un local vaste et aéré.

L'étude de l'anglais tient la première ligne et se trouve mêlée à toutes les autres études. Les cours élémentaires sont l'objet d'un soin tout spécial. Vu l'influence décisive qu'ils exercent sur le reste de l'instruction. La discipline, qu'il ne faut pas séparer d'un enseignement solide, est d'une bonne éducation, est paternelle et ferme, et sans rigueur.

Tableau d'instruction proportionnée à l'âge et au caractère des élèves; elle est donnée pour la précaution d'un autre moment.

*Branches d'instruction:*

Anglais, français, espagnol, grec, latin, mathématiques, histoire et géographie, éléments des sciences naturelles, histoire et des sciences philosophiques.

*Conditions:*

Frais d'études...........$6, 8, 10 par mois
Demi pension.............15 par mois
Pension..................25 payable d'avance et partiellement

Blanchissage et raccommodage.... 4

Les pensionnaires sont tenus de se munir d'un trousseau suffisant.

Nota—Aucun égard, il n'est pas fait de déduction pour les absences; un mois commencé est dû en entier; les fournitures sont l'objet d'un compte à part.

L'institution est ouverte pour les élèves de huit heures du matin à trois heures de l'après-midi et de quatre à six heures. 21sept—1an

**Collège de la Nile-Orléans.**
Nos. 58 et 60 rue de l'Esplanade.
*Incorporé par acte de la Législature en 1854.*
DIRECTEURS:

M. Alfred Hennen, — M. C. M. Emerson,
L'Hon. Cornelius Voorhies, — M. Adolphe Dupré,
M. B. F. Flanners, — L'Hon. Robert Preaux,
M. Bernard Avegno, — Prof. J. B. Jeannin,
L'Hon. Alexandre Derbès, — Prof. Chas. E. Marc,
M. Henry Cline.

PROFESSEURS:

HENRY CLINE, L. L. B. F. A. S. Président.
Et professeur de langues et de littérature anglaises, d'histoire naturelle et d'allemand.
C. E. MARC, bachelier-ès-lettres, B. ès-sciences, professeur de français et d'espagnol et de littérature.
W. B. CLINE, A. B.—professeur de latin, de grec, de mathématiques et de philosophie naturelle.
L'HON. ROBERT E. PREAUX, L. E. D. F., professeur de lois internationales et constitutionnelles.
A. C. JAUME, professeur de dessin et de peinture.
A. ROZIERE, maître d'escrime.

Ce collège a été ouvert, en 1855, comme Ecole Supérieure de garçons, et compte, depuis longtemps, parmi les meilleures institutions du Sud. Le professeur Everett, fondateur et ex-président du collège, ayant envoyé sa démission pour cause de santé, la direction a été à sa place M. Cline, ex-professeur de mathématiques.

Les professeurs ont de l'expérience et des connaissances profondes; ils seront secondés par des précepteurs habiles. On ne négligera rien pour donner aux élèves une éducation solide. Les professeurs exigeront que chaque leçon soit approfondie; ils ne permettront pas une étude superficielle.

L'arpentage et la botanique sont enseignés dans les champs; la chimie et la philosophie sont suivies d'expériences. L'anglais sera la langue principale dans l'enseignement et la conversation.

On admet les élèves à quelque degré d'instruction qu'ils soient arrivés. Ils pourront suivre le cours scientifique ou classique et les diplômes leur seront accordés lorsqu'ils auront achevé les études prescrites par la direction.

Les bâtisses du collège sont vastes et aérées. La principale salle d'étude a 70 pieds sur 30. Il y a un grand nombre d'autres chambres disposées commodément pour les pensionnaires.

Le gymnase est dans une grande cour bien entourée où les élèves pourront s'exercer à l'aise.

PRIX:

Pour la 7me classe, — $6 00 par mois
" la 6me, 5me et 4me classe, — 8 " "
" la 3me, 2me et 1re, — 12 00 " "
Pension, (payable d'avance par trimestre) — $30

Les livres, les plumes, papier &c., les leçons de dessin, de musique, de peinture et les leçons d'armes se payeront séparément.

Pour plus amples détails, s'adresser au président au collège. 13 dec

**COLLEGE AUDUBON,**
*Encoignure Bourgogne et du Maine,*
**Dirigé par S. Henen.**

LE plan des études embrasse le Latin, le Grec, l'Espagnol, l'Allemand, et toutes les branches d'un enseignement complet en Anglais et en Français: les Mathématiques, la Rhétorique, l'Histoire, la Géographie, la Tenue des livres, la Calligraphie, &c. &c.

Le personnel du collège répondra toujours au nombre des élèves.

M. J. N. Depouilly architecte, est chargé du cours de dessin linéaire appliqué aux constructions, aux machines, à l'arpentage avec le paysage et la perspective sans augmentation de prix pour les élèves du collège.

CONDITIONS:

Pensionnaires $ 25 payables d'avance par trimestre.
Demi pensionnaires $ 15 "
Classes supérieures $ 10 par mois.
Classes intermédiaires $ 8 "
Classes élémentaires $ 6 "
Classes primaires $ 4 "
Bed et Bedding $ 5 par an.

L'Allemand, les arts d'agréments et les fournitures sont payés à part.

Les classes sont ouvertes toute l'année, de 8 1/2 du matin à 3 heures, et de 4 1/2 à 7 heures de l'après-midi.

Les améliorations, qui viennent d'être faites au local permettent de recevoir un plus grand nombre de pensionnaires et de externes. 10a

**Ver. HEBERT & Cie,**
149, rue de Chartres,
**Librairie française.**

NOUS venons de recevoir quelques nouveaux exemplaires des deux magnifiques ouvrages de M. B. Bouillet:—Dictionnaire Universel des Sciences, des Lettres et des Arts.—Dictionnaire Universel de Géographie et d'Histoire. Chacun de ces ouvrages est en 1 forte volume grand in 8vo, sur deux colonnes et contenant plus de 2000 pages. 14 fev

[illegible] d'ordre et de bon marché:

[illegible] ORFEVRERIE de tous genres, ARGENTERIE DE TABLE, [illegible] en composition, COUTELLERIE de table et de cuisine, &c. [illegible] de Porcelaine [illegible]. B. HAUSER & Co. Successeur de S. Meyerson & Co, 10 nov

A[MANDES]—Un beau lot amandes à coque tendre, en magasin et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, No 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville. 13 fev

## VENTES A L'ENCAN.

*Pour cause de départ—Pianos, meubles, glaces, palmes, etc.*

PAR N. VIGNIE, encanteur.

LUNDI 25 février 1856, à 11 heures A. M., il sera vendu au No 174, rue du Quartier, entre les rues Bourgogne et Rampart:

Un ameublement de maison, consistant en sofas, chaises, fauteuils, tables de centre, de à manger, toilettes, glaces françaises, pendules, rideaux, vases, bureaux, lavabos, lits, armoires, side-boards, lampes, chandeliers, bibliothèques, lampes, candélabres, verrerie, faïence, porcelaine, etc., etc.

AUSSI:

Un excellent piano oblique, de la fabrique renommée d'Erard, presque neuf.

Conditions—Comptant. 25fv

*Articles de fantaisie, porte-monnaie, canifs, etc.*

PAR BLACHE & LEAUMONT.

LUNDI 25 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan rue de Chartres No 77:

Une facture d'articles de fantaisie, porte-monnaie, canifs, parfumerie, etc.

Conditions à la vente. 25fev

237 actions du chemin de fer des Opelousas—Vente sans réserve, pour clore une société.

PAR J. A. BEARD & MAY.
J. A. BEARD, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, MARDI, 26 du courant, à midi, pour clore une société: 237 actions du chemin de fer des Opelousas.

Conditions—comptant. 25 fev

**Vente à l'encan de magnifiques Tableaux, &c., &c.**

JE vendrai à l'encan des tableaux, des gravures et et des objets d'art, au No. 53, rue St Charles, les 19 et 20 mars, par l'entremise de MM. J. A. Beard et May, encanteurs. Les personnes qui ont des objets d'art à vendre, sont invitées à les envoyer avant le 6, époque à laquelle on fera le catalogue. Les objets d'art seront exposés depuis le 10 jusqu'aux jours de la vente.

C. GALVANI.
23 fev—au 6 mars — 103, rue du Canal

Vin de Sherry.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MARDI, 26 février 1856, il sera vendu à l'encan, à 10 heures A. M., au magasin des importateurs MM. J. N. Ricalil & Co, No 19, rue de la Commune: 60 quarts de pipes vin de Sherry.

Conditions libérales à la vente. 22 fev

Vente d'une grande collection de plants

PAR N. VIGNIE, encanteur.

MARDI 26 février à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu au No 83, rue St Charles:

Une belle collection de plants, bulbes, arbres fruitiers, graines, camélias nouveaux, poiriers, pommiers, cerisiers, groseillers, framboisiers, fraisiers, choux de vignes, œillets à feuilles de roses, dahlias, &c. et autres. Les catalogues seront prêts avant le jour de la vente.

Conditions—comptant. 20 fev

Succession de J. B. Dangluse, alias Montplaisir, b c l.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse, No 49.

EN vertu d'un ordre que m'a adressé l'honorable V. Burthe, juge de la Cour du Troisième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, portant la date du 12 février 1856, il sera vendu dans la rotonde de la Bourse St. Louis, dans la rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, à midi, JEUDI 27 mars prochain, la propriété ci-après décrite, appartenant à ladite succession, savoir:

Un morceau de terre situé au faubourg Franklin, près cette ville (Nelle Orleans), faisant partie des terrains Nos. 7 et 8 de l'îlet No 104, sur un plan dressé par Jos. Pilie, voyer, le 13 avril 1834, et annexé à un acte déposé à l'étude de Théodore Seghers, notaire—Ledit terrain a, au pied américain, 30 pieds de face à la rue d'Espagne entre la rue Morales et la Promenade des Bons Enfants, sur une profondeur de 67 pieds 5 pouces et sept huitièmes, borné d'un côté par le surplus des terrains Nos. 7 et 8 sept huitièmes.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant M. Antoine Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25fv—12,27m

Mobilier fashionable et utile, Piano Pleyel, etc., etc.

PAR J. A. BEARD & MAY,
J. A. BEARD, encanteur.

IL sera vendu à l'encan vendredi, 29 février 1856, à 11 heures, à la résidence de feu Dr Landreaux, No. 113, rue Bourgogne:

Tout le mobilier de ladite maison comprenant en partie: meubles élégants, de salon; beau piano droit de Pleyel; tables de milieu avec dessus en marbre et autres tables; buffet et étagères de bibliothèque; pendules, lampes, rideaux; bois de lit, armoires, bureaux; lavabos, glaces, tapis, et une variété d'autres articles utiles de ménage.

Conditions—Comptant. 25fv

PAR M. BARNETT Jr. & FRERE.

IL sera vendu le 1er mars, à midi, à la Bourse St Louis, rue St-Louis, entre Royale et Chartres, une maison rue St-Philippe, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Ursuline, Tremé et Marais, mesurant 30 pieds face à la rue St Philippe, sur 120 pieds, français, de profondeur. Conditions—Moitié comptant, et la balance à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit, sans endosseurs et sans intérêt, hypothèque sur la dite propriété, jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant A. Barnett, notaire public. 25 fév—6

Eaux de vie, Vins, etc.

PAR BERNARD TURPIN.

MERCREDI, 12 mars 1856, il sera vendu à l'encan, à 10½ heures A. M. au magasin des importateurs MM. Eug. Rochereau & Co, Nos 17 et 19, rue St Louis:

800 futailles eaux de vie en demi, quarts et huitièmes de pipes, des marques suivantes, savoir: Castillon 1848 et 1825; J. B. Godard's Crown Brand; J. B. Godard P1000; Ph. Godard Jr. Bunker Hill 1815 et 1825; Lagrange 1815 et 1825. Henri Daron & Co; E. & C. Bonnecoy, Leyval & Aîné; A. Bonnot & Co; Cie des Vinaires de Cognac; Vve Renaud & Co; A. Camus; Lafontaine & Co, tous d'importation directe et sous les clés de la douane.

3000 caisses vin rouge St Julien [illegible] Eagle Brand.
100 barriques vin rouge différentes marques.
60 caisses vermouth.
100 paniers champagne.
50 quarts de pipe vin Sherry.
25 caisses amontillado Sherry très supérieur.
6 do vieux Madère.
6 do Johannisberg, etc., etc.

Conditions—au-dessous de $300 comptant; au-dessus de $300 quatre mois; au-dessus de $1000 six mois pour du papier approuvé.

Les catalogues avec les détails seront prêts deux jours avant la vente. 25 fev

*Porcelaine, faïence, verrerie, &c. Ustensiles de ménage.*

No. 22. — C. CARRERE — No. 22
ENCOIGNURE CONDE ET MAISON
(LIVRAISON A DOMICILE)

Services de dîner porcelaine blanche,
do do do opaque,
Services à thé et café,
Vaisselles et vases décorés,
Verrerie taillée,
Coutellerie anglaise,
Couverts, argenterie plaquée, etc.
Lampes solaires,—Candélabres,
Articles en étain,—Batterie de cuisine,
Gaz liquide,—Camphine,
Huile de graisse,—Mèches à Lampes.

**Chaudières anglaises à sucre.**

REÇU tout récemment de Liverpool par le navire Great Duke, un assortiment de chaudières à sucre des dimensions suivantes:

CHAUDIERES EN FER BATTU.

| | |
|---|---|
| 84 x 20 pouces | 72 x 26 pouces |
| 84 x 18 | 54 x 20 |
| 60 x 22 | 78 x 23 |

84 x 30

CHAUDIERES EN FER FONDU.

| | |
|---|---|
| 48 x 18 pouces | 52 x 20 pouces |
| 54 x 20 | 53 x 27 |
| 60 x 22 | 72 x 25 |

Les ordres seront exécutés avec promptitude par JUAN Y DE EGANA, 47, rue Bienville. 21nov

**Seule agence des célèbres "Stacker des Iron Works", Tennessee,**

Autrefois Stewart & Dick, maintenant Lewis Erwin & Co.

RÉDUCTION—*Prix des chaudières à sucre:*

De 84 pouces a 72 pouces inclusivement, $1 25 par pouce de diamètre—De 66 pouces a 42 pouces, inclusivement, $1 20 par pouce de diamètre—De 36 pouces a 24 pouces, inclusivement, 75 cents par pouce de diamètre.—Pour les grilles, $25 à $31, selon la dimension.—Pour les barres de grilles, 4 cts la livre.

E. F. LAVILLEBEUVRE, 12, rue Union, entre St Charles et Carondelet. 20 dec

EN débarquement du navire G. P. Patten, de Marseille:

500 paniers huile d'olives de James Plagniol.
150 caisses do do 20 onces,
50 do vin muscat,
120 caisses salaisons, olives, câpres, cornichons et anchois.
20 do Absinthe Bavajol & Bruneton
25 jarres de 100 do chacune amandes douces cassées.

A vendre par B TALAMON, 181 rue Royale. 16 jan

**Changement de domicile.**
**Dr. L. DUPERRON, Dentiste,**

A transporté son cabinet au No. 69 RUE ROYALE, entre Bienville et Douane.

Son cabinet sera ouvert de
**Huit heures du matin à 4 heures du soir.**

**LE Dr ANFOUX.**

C'EST le Dr O. Anfoux, médecin, qui est allé faire un tour en Europe, et non le dentiste, comme on a répandu le bruit.

**LE Dr T. ANFOUX,**
*Chirurgien Dentiste,*

Est toujours au No 8 rue Baronne, près la rue du Canal. Son intention est d'y rester et il continuera, comme par le passé, à y exercer sa profession. Il mettra tous ses soins à satisfaire les patients. Ses prix sont modérés.

Cabinet et résidence au No 8 rue Baronne, entre la rue du Canal et le dépôt des chars de Lafayette. 24 nov—1an

**SANGSUES!—SANGSUES!**

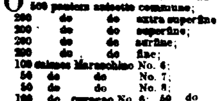


L. PROVOST, au grand dépôt central, rue Bourbon 172, entre Toulouse et St-Pierre

A constamment en main un grand assortiment de sangsues hongroises et suédoises. A vendre en gros et en détail aux prix les plus réduits.

Les ordres pour la campagne seront promptement exécutés. 6 dec

WHISKEY—50 barils vieux Bourbon, 50 1/2 do do, 50 barils vieux Monongahela, En magasin et à vendre par BERNARD TURPIN, 47, rue des Magasins. 22 avr

EN magasin et à vendre par les soussignés:
300 barriques vin rouge,
150 do vin rouge fin;
60 barils do do,
20 barriques vin blanc Luc Saluces;
6 do do château Yquem;
100 barils vin blanc Luc Saluces;
60 do do Haut Sauterne;
15 do do Haut Sauterne extra;
15 do do Graves;
200 caisses vin blanc Haut Sauterne;
1000 do do marquis de Luc Saluces;
300 do vin rouge St Julien;
200 do do chateau Dillon;
100 do do do en demi bouteilles;
20 do vin Clos de Vougeot 1848;
10 do do Chambertin;
10 do do Pommard;
60 paniers Champagne Eugène Choquot;
16 do do X. Desbordes;
1000 paniers huile d'olive J. Plagniol;
1000 do do Min. Sue;
160 caisses vermouth Noilly, Prat & Co;
100 do savon de Castille;
100 do variantes au vinaigre;
100 do olives verdales;
50 do cornichons au vinaigre;
20 do kirsch Edouard Pernod;
400 paniers bouteilles vides;
15 pipes vin de Catalogne;
20 barils vinaigre de vin blanc. A. Empert.
13 fév — C CAVAROC & Co, 144 rue Royale

**J. CAZAUX,**
*Successeur de F. Mommière,*
45, Vieille Levée entre Conti et Bienville.

OFFRE à vendre les articles suivants:
300 paniers anisette commune;
200 do do extra superfine;
200 do do superfine;
200 do do surfine;
200 do do fine;
100 caisses Maraschino No. 6;
50 do do No. 7;
50 do do No. 8;
100 do curaçao No. 6; 50 do do No. 4;
50 do eau verte;
50 do eau-de-vie Dantzic;
50 do Stoughton's bitters;
50 do Gouley's bitters;
50 do Bookers bitters;
50 do peppermint;
50 do absinthe Imit.; 100 do kirsch do,
100 do guignolet; 50 paniers do,
100 caisses liqueurs extra superfines No. 10;
100 do do superfines No. 9;
100 do do do No. 10;
100 do do do No. 7;
100 do do Com. No. 3;
100 do do do No. 2;
20 barils morbo;
20 paniers anisette blanche et rose, etc. 7 fev

CONFITURES—[illegible] en débarquement du brick [illegible] Clark, à vendre par E CAHUZAC & Co, 20 Vieille Levée.

**PARFUMERIE.**

LE soussigné a reçu par le Mortimer Livingston un assortiment frais et complet de produits de la Société Hygiénique du Faubourg [illegible]:

Vinaigre de toilette, savon dulcifié, savon à barbe, eau et poudre dentifrices, huile et pommade philocome, extraits d'odeur, poudre de riz, pâte d'amandes, etc.

Eau et poudre dentifrices du Docteur Pierre.

—AUSSI—

Véritable Eau de Cologne de Farina.

En vente au dépôt, 107, rue de Chartres.
13 fev — J. TACON.

## VENTES A L'ENCAN.

*Meubles élégants, rideaux, dames, etc. piano, glaces [illegible] pour cause de départ de la ville.*

PAR J. A. BEARD & MAY.
J. A. BEARD, ENCANTEUR.

LUNDI 25 février 1856, à onze heures, il sera vendu à l'encan, à la résidence de M. N. Bienvenu, No 299 rue Ste-Anne, pour cause de départ de la ville:

Une variété de MEUBLES élégants comprenant en partie: meubles de salon en bois d'acajou et palissandre; piano; jardinières élégantes; glaces de chemi[née], françaises et autres; causeuse élégante en boule, pendules de cheminée, de Paris, candélabres etc; beaux tapis de Bruxelles et autres; beaux rideaux de fenêtres en damas soie et dentelles; buffets; beaux plats à réchauffer, fabriqués à Paris, bowls pour punch, urnes et autres ustensiles et servant d'ornement à un salon.—Les meubles des chambres à coucher sortent des meilleures manufactures et comprennent bois de lit en acajou et autres; matelas à ressort et autres, bureaux, armoires, tapis, parasols, rideaux, etc.

Conditions—comptant sur livraison. 21 fev

**Propriétés de valeur—1er district.**
*Succession de Madeleine Héloïse Chalmet, veuve de Pierre Deverges.*

PAR H. PEYCHAUD & Co.
C. SAMORY, encanteur.

SAMEDI, 1er mars, il sera vendu, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 février 1856 et pour compte de la dite succession.

1o—Un lot de terre rue des Remparts, entre Ste Anne et Dumaine, ayant 38 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 132 pieds 2 pouces et 27 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, borné, d'un côté par la propriété ci-devant Julien Poydras et de l'autre par celle de dame veuve Manuel Cruzat, ensemble la maison en briques à un étage et autres bâtisses et améliorations, existant sur le dit terrain, figuré sur un plan relevé par Tanesse, voyer de la ville, le 14 janvier 1818, annexé à un acte du 12 mars 1818 au rapport de Marc Lafitte, ci-devant notaire.

2o—Un lot de terre situé encoignure des rues Ste Anne et St Claude, ayant 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue St Claude, sur 71 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur et face à la rue Ste Anne, ensemble la bâtisse en bois, lattée et enduite à l'intérieur, doublée et volichée à l'extérieur et couverte en ardoises, composée de 4 pièces, 2 cabinets et galeries, plus la cuisine en haute en bois, couverte en ardoises et composée de deux pièces au rez-de-chaussée et de deux au premier étage, avec galerie.

3o—Un lot de terre contigu au précédent, ayant 23 pieds 6 pouces 4 lignes face à la rue St Claude, sur 71 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur, ensemble la maison et la cuisine en bois pareilles à celles ci-dessus décrites et distribuées de la même manière.

4o—Un lot de terre vacant contigu, d'un côté à la ligne du fond des deux lots de terre ci-dessus décrits et ayant 35 pieds 7 pouces de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de 63 pieds 10 pouces.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets divisés par coupons, endossés à la satisfaction des héritiers, garantis par hypothèque sur les propriétés vendues et portant intérêt à raison de 5 pour cent l'an de l'échéance jusqu'au parfait paiement, et en cas de non paiement à raison de 8 pour cent l'an de l'échéance jusqu'au parfait paiement, sans que cette clause puisse autoriser à prolonger le paiement d'aucun des dits billets.

Actes de vente pardevant J. Lisbony aux frais de acquéreurs. 25 fev—6

Jaconats imprimés, barèges, soieries, marchandises étrangères et du pays.

PAR H. PEYCHAUD & Co
C. SAMORY, encanteur.

MARDI 26 courant il sera vendu à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 28 rue de la Vieille Levée:

125 colis, et lots de marchandises diverses, telles que jaconats français, anglais et américains, barèges unis et fantaisie, soieries à carreaux, ginghams, ginghams, toiles ouvrées, serviettes, bois à étage, 14/4 et 13/4, mousselines, chemises, bas, cotons, épingles, cotons blancs, toiles fil, bas et fils, mouchoirs, teintes, gingas coton, étoffes à carreaux, percales, couleurs variées, cotons blancs, jaconats, cotons en bobines, etc.

Conditions libérales à la vente.

Les marchandises pourront être examinées le matin avant la vente. 25 fev

Marchandises sèches de saison, couvertures, etc.

PAR L. A. LEVY Jr, encanteur.

MARDI 26 courant, à 10 heures à son magasin d'encan, No 72 rue Gravier:

5 caisses cotons Dwight 4/4 pour draps,
5 do do Great Falls 4/4,
5 do do mousselines imprimées, et une grande quantité d'autres marchandises telles que: lowells, toile de lin, étoffes à moustiquaires, gingas, mousselines cotons, chemises de toile, etc. 25 fev

Succession de Marie Susanne Lanterne, veuve de Jean Mouton.

**Propriétés dans le Premier District.**

PAR ANTHONY FERNANDEZ, Encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse, No 49.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 18 février 1856, il sera vendu dans la rotonde de la Bourse St-Louis, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, à midi, le samedi 29 de mars prochain les propriétés suivantes, appartenant à la dite succession, savoir:

1o—Un lot de terre situé au faubourg Lacourse en cette ville, faisant partie du lot No 1 de l'îlet No 77, étant une partie du lot No 1 de l'îlet No 77, Apollo, maintenant Carondelet, Hercules et Girod, américains 24 pieds 6 pouces de face à la rue Apollo, sur une profondeur entre lignes parallèles de 20 pieds deux appartements chacun à deux étages, [illegible] No 1 sur un plan [illegible].

2o—Un autre lot de terre contigu au précédent, et mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la dite rue Apollo, [illegible] sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds mesure française, ensemble deux appartements, [illegible].

Ces propriétés sont dans l'îlet renfermé par les rues Hercules, Bacchus, Erato et Apollo maintenant Carondelet, ledit terrain faisant partie du lot No 11 de l'îlet [illegible].

Conditions—Un quart comptant et la balance à 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction, portant hypothèque sur les propriétés vendues, et portant huit pour cent d'intérêt l'an à dater de leur échéance jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant M. Antoine Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 fev—14 et 29 mars

Blanchisseuse couturière, cardeuse d'enfants, négres de champ, négritte, &.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI 29 février à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis:

MANON, négresse créole, excellente blanchisseuse, et repasseuse ensemble son enfant LOUIS, âgé de 18 mois.

CECILE, mulâtresse, âgée de 17 ans, couturière, domestique de maison.

JOSEPHINE, griffonne, âgée de 24 ans, gardienne d'enfants et domestique de maison.

William, griffe âgé de 12 ans, domestique de maison.

JOHNY, âgé de 14 ans.

ELIZA, négresse âgée de 50 ans, cuisinière et blanchisseuse ordinaire.

JIM, âgé de 46 ans, bon bûcheron de champ et négre de chaudière.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois en billets endossés à la satisfaction et garantis par hypothèque sur les esclaves vendus.

Les actes de vente pardevant Ant. Boudousquié et T. Guyol, not. pub.

**PAPIERS PEINTS**

**DELCROIX, 108, rue de Chartres**

APPELLE l'attention des acheteurs sur son bel assortiment de papiers peints les plus nouveaux, entièrement nouveaux comme dessins, et recommande ses prix aux personnes qui auraient besoin de ces articles.

Papiers chinés fond blanc à feuillage gris frangé d'or,
Papiers marbrés do do do
Papiers marquetés do do do
Papiers veloutés fond blanc, bordures d'or,
Papiers veloutés blanc sur blanc, fond brun,
Papiers velours rouge, bordures genre gravure ou gobelins et gobelins,
Papiers satin, satinés ou glacés, blanc sur blanc, feuille d'or,
Papiers glacés, à fleurs, admirables de couleurs et de dessins,
Papiers décors velours et or, à panneaux blancs, corniches, pilastres, bases, &c &c
Bordures assorties aux papiers, &c.

Aussi—Un vaste assortiment de papiers demi-fins imitation satin, velours, &c., papiers ordinaires et communs; le tout admirablement imprimé et à des prix très modiques. DELCROIX, 108 rue de Chartres. 26 nov

**AVIS.**

LE Dr SHERIDAN, qui a fait ses études dans les hôpitaux de Mme Stevens, à Dublin, vient d'arriver à la Nouvelle-Orléans, où il rend tous les jours à ceux qui sont aveugles ou [illegible] dans l'espace de 21 à 25 jours, [illegible] avoir recours aux instruments, et les affections ne [illegible] alors même qu'elles sont arrivées à la seconde période. Les personnes [illegible] cures ferraient bien de s'adresser au Dr Sheridan qui guérit également les hémorroïdes et les rhumatismes.

Les maladies secrètes sont guéries à la première visite. Les consultations ne coûtent rien. Les personnes demeurant à la campagne peuvent se faire traiter en faisant connaître exactement le degré du mal.

Le Dr Sheridan permet de parcourir le livre où sont consignées ses cures merveilleuses à St Louis et à la Nouvelle Orléans. Son diplôme est exposé dans son cabinet. On peut venir voir le Dr rendant la vue aux aveugles.

Heures de consultations: de 9 heures du matin, à 4 heures de l'après midi. Le cabinet est au No 225, rue du Canal, encoignure Tremé. 11 oct

EN débarquement du navire Geo. Patten, de Marseille:
50 barriques vin Bergasse,
10 barils vinaigre blanc,
250 paniers huile, 24 onces, James Plagniol,
50 do do demi bouteilles do
100 do do 24 onces, de Possel fils,
50 do do demi-bouteilles do,
300 caisses savon Avaravon,
100 do vermouth Noilly,
100 do muscat Jourdan Brive & Co,
25 do kirsch do,
25 do absinthe do,
25 do curaçao do,
25 do maraschino,
50 do eau de fleurs d'oranger,
100 do cornichons, 100 d'olives, 25 do variantes,
24 do anchois à l'huile, 20 do anchois au sel,
25 do pickles anglais, 10 do thon mariné.
A vendre par P. D. SEGOND & COUTIN, 13, rue Bienville. 14 janv

**Bottes, Souliers et Chapeaux.**

975 caisses en débarquement du steamer Black Warrior, des navires Mataro, Sarah Bridge, Elvina Owen, St. Charles, Globe, White Falcon, Carnatic, Ocean Traveller, Young Brander, Undine, et de la barque Saxony—En magasin un grand et bel assortiment comprenant: bottes pour hommes, jeunes gens et enfants; chapeaux et souliers de toutes qualités et formes, et souliers pour dames, demoiselles et enfans, sortant des meilleures manufactures du Nord et de l'Est.

Toujours en magasin: chapeaux laine noire et blanche pour planteurs. Ces articles ayant été choisis expressément pour le marché, les acheteurs trouveront leur avantage à venir les examiner avant d'aller ailleurs. I. HOBBS & Co., 12 et 14, rue de la Douane. 30 oct

**Changement de domicile.**
**MADAME ROBERT,**

A l'honneur de faire savoir aux dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle a transporté son magasin de MODES et Nouveautés au No 17, rue de Chartres, entre Douane et Canal.

**B. DURAND,**
IMPORTATEURS DE
PORCELAINE et CRYSTAUX
*Encoignure St Pierre et Royale,*
Nos. 187 et 189,

A l'honneur d'annoncer au public en général qu'il vient de recevoir, par les derniers arrivages d'Europe, un grand assortiment de Crystaux et Porcelaines qu'il offre à vendre à des prix modérés. Lampes modérateurs et autres. Services complets, unis et décorés. Coutellerie, Plaques, carafes, Verres unis et coupés.

Plats, assiettes de tables et verres pour cafés et restaurants.

Un complet assortiment de poêles à fourneaux et de batterie de cuisine.

Huile de Colza, pour lampe modérateur, épurée. 25 oct

**Horlogerie et Mécanique.**
**S. FOURNIER.**
72, RUE ROYALE.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages d'Europe:

HORLOGES REGULATEURS pour habitation et bureau,
PENDULES CHRONOMETRES, à 2 cadrans pour bâtiments,
HORLOGES POUR EGLISE et chemins de fer,
PENDULES à couronnements à grand effet pour établissements publics,
PENDULES de tous genres pour cheminées,
PENDULES-réveil, &c.
AUSSI—Un bel assortiment de montres pour hommes et pour dames, chaînes de gilet, Leontines et autres articles de bijouterie,
APPAREIL ET TELEGRAPHE ELECTRIQUE, piles galvaniques de différentes forces, pour la lumière, [illegible], &c.
LAMPES MODÉRATEURS et accessoires,
HUILE de Colza épurée,
ATELIER DE RÉPARATION DE MONTRES, pendules, toutes articles et instruments de précision, &c. Le tout garanti. S. FOURNIER, 72, Royale. 6 fev

HUILE Plagniol—300 paniers huile Plagniol véritable; 250 caisses huile Plagniol véritable à vendre par ANT GIRAUD, 44 Vieille-Levée. 28 jan